



Assemblée Générale

FÉDÉRATION ADMR
des CÔTES D'ARMOR

7 Juin 2022



pour tous, toute la vie, partout

3

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA FEDERATION

5

L'ADMR : UNE ORGANISATION BASÉE SUR UN RÉSEAU INTÉGRÉ

7

NOTRE OFFRE DE SERVICES

8

BILAN DES ACTIVITES 2021 /ORIENTATIONS 2022

Enfance et parentalité
Services et soins aux séniors
Accompagnement du handicap

35

LES RESSOURCES HUMAINES

42

FAITS MARQUANTS ET ACTIONS
TRANSVERSALES 2021/
ORIENTATIONS 2022

47

RAPPORTS FINANCIERS 2021

52

GLOSSAIRE

53

CHIFFRES CLES 2021



Après ces deux années où nous avons vécu de confinement en confinement, de protocoles en protocoles, je suis heureux d'accueillir cette assemblée dans un climat sanitaire plus serein

Durant ces derniers mois le secteur médico-social et social comme le secteur sanitaire ont montré qu'ils pouvaient faire face à l'incroyable pression de la pandémie.

L'intervention de nos professionnels, en première ligne pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et des familles en difficultés, a été reconnue par les pouvoirs publics comme essentielle.

L'ordonnance de décembre 2021 relative à la mise en œuvre de la création de la 5ème branche de la sécurité sociale a prévu la revalorisation des professionnels de l'aide à domicile. Cette branche Autonomie est en fait la reconnaissance de notre secteur dans le système de protection sociale comme premier recours pour l'autonomie et comme prévention de la perte d'autonomie, et demain l'un des recours en santé pour les pathologies chroniques.

Cette création devait annoncer une réforme de plus grande ampleur : une loi grand âge et autonomie qui malheureusement n'a pas vu le jour. (La population française vieillit et en 2030 il y aura 28 millions de personnes de plus de 60 ans.) L'ensemble des acteurs du grand âge devront certainement rapidement se mobiliser à nouveau pour que le gouvernement s'engage dans des réformes financièrement lourdes, mais humainement indispensables.

Cette reconnaissance de l'Etat a permis de bouger sensiblement les lignes sur la question centrale des rémunérations avec l'agrément tant attendu de l'avenant 43.

Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor a aussi contribué à cette revalorisation en acceptant de financer les primes covid et en répondant positivement à notre proposition de création d'une flotte de 90 véhicules pour nos aides à domicile.

D'autres avenants signés avec les partenaires sociaux relatifs à l'augmentation du point sont actuellement soumis à l'agrément de l'Etat.

Cette évolution est maintenant nécessaire pour être cohérent avec l'augmentation du smic et éviter de se retrouver dans la situation antérieure à l'avenant 43.

Le Conseil d'Administration de la Fédération a été très vigilant sur ces questions salariales.

Avec l'augmentation du carburant, nous avons donné un coup de pouce aux aides à domicile utilisant leur véhicule personnel.

Nous sommes attentifs sur ces questions parce que c'est un élément essentiel à l'attractivité des métiers de la branche et qu'aujourd'hui nous n'arrivons plus à répondre aux besoins des personnes âgées et handicapées, des familles et des aidants faute de pouvoir recruter de nouveaux salariés. Pour mémoire, 64.000 postes sont aujourd'hui vacants dans les métiers du social et du médico-social.

Les valeurs de l'ADMR que nous partageons sont aujourd'hui mises à mal parce que sur certains secteurs où l'absentéisme est important nous sommes obligés de répondre négativement à des demandes d'intervention pourtant prioritaires.

Notre priorité est de rechercher les moyens de promouvoir notre projet social et nos métiers, d'attirer et de fidéliser nos salariés, de répondre aux besoins de formation et de tutorat.

Pour la Fédération, nous avons engagé plusieurs actions, notamment en contribuant à la création d'une plateforme des métiers du grand âge sur le département.

D'autres leviers ont été actionnés, c'est aussi un des axes prioritaires pour la délégation régionale de l'UDES. L'Union Nationale a mené des campagnes nationales sur le thème « aider c'est mon métier » .

Les bénévoles qui participent aux entretiens professionnels connaissent le niveau de compétence de nos salariés. Nombre d'entre-eux déclarent aimer leur métier. C'est avec eux que nous pourrions répondre aux défis de demain et développer nos services.

Adapter notre offre de service et notre organisation à l'évolution du secteur doit être notre deuxième priorité.

En juin 2023, nous connaissons le cahier des charges relatif à la réforme des services Autonomie. L'objectif attendu est de faciliter le parcours à la personne en rapprochant l'aide et le soin à domicile.

L'idée est de simplifier l'organisation du territoire et de créer un interlocuteur unique (aide et soin).

Compte-tenu de la place de notre réseau sur le département, nous avons une réflexion à mener pour que chaque association trouve sa juste place dans la future organisation de l'aide à domicile.

Ces deux dernières années ont mis notre réseau à l'épreuve et affecté les relations de collaboration .

C'est pour cela que nous venons d'engager une démarche pour que chacun, à sa place, retrouve le sens du travail en coopération. L'enjeu est important pour pouvoir répondre aux changements qui nous attendent.

Avant de conclure, je veux remercier l'ensemble des professionnels d'intervention (aides à domicile, aides-soignantes, infirmières, ergothérapeutes, psychologues...) pour leur engagement pendant ces longs mois de crise sanitaire.

Remercier le personnel administratif, d'encadrement et de planification.

Un remerciement à l'équipe de direction, à Hélène ARANDA qui a effectué un travail remarquable pour la fédération et les associations, à Saïg HAMON et bien sûr à Manuela CHARLES notre directrice.

Remercier l'ensemble de nos partenaires et le Conseil Départemental pour son soutien et sa réactivité.

Un grand merci aux bénévoles, dirigeants et adhérents et plus particulièrement aux présidentes d'association qui ont souhaité passer la main Claire LEVEQUE, Martine CORMAN et Jacqueline HELLIER.

Pour ce qui me concerne, c'est la dernière assemblée générale que je préside, l'heure est venue de participer à la vie de la Fédération différemment.

Cette fonction de président à l'ADMR tenue pendant sept ans m'a beaucoup appris et je suis fier d'avoir partagé avec vous et en actes, les valeurs de l'ADMR.

Je suis convaincu que notre réseau, avec ses bénévoles et ses professionnels, est un pilier fondamental du contrat social et j'invite chaque personne de bonne volonté à faire œuvre commune et à s'engager pour vivifier la solidarité et faire advenir une société meilleure.

Martial GUYOMARD, Président de la Fédération

Fédération Départementale et associations locales :

des maillons du réseau intégrés ADMR

Premier réseau associatif national de services à la personne, l'ADMR est un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945. Son réseau est au cœur des territoires, où elle joue un rôle essentiel de soutien et d'animation de la vie locale.

Chaque échelon, qu'il soit local, fédéral, régional ou national, a un rôle à jouer et des responsabilités propres.

Le réseau apporte de la cohérence, gage d'efficacité. Il est un appui pour tous les acteurs de l'ADMR 22, qu'ils soient bénévoles ou salariés. Le réseau ADMR met en pratique le principe de subsidiarité qui est au cœur de son projet. Ce principe conduit à rechercher en permanence le niveau le plus pertinent pour agir.

LE PROJET POLITIQUE ADMR

Le **projet politique de l'ADMR** vise à permettre aux familles et aux personnes de vivre bien chez elles, de la naissance à la fin de vie. Chacun est acteur de sa propre vie, libre de ses choix et à même de décider, avec l'accompagnement éventuel de son entourage et de l'association, de ce qu'il souhaite en matière de services.

L'ADMR, c'est la force d'un réseau, qui se caractérise par un maillage de l'ensemble du territoire à travers des associations locales à taille humaine. Ce modèle de réseau intégré permet de mettre en pratique le principe de subsidiarité qui est au cœur du projet ADMR, et par la même conduit à rechercher en permanence le niveau le plus pertinent pour agir.



La culture de l'ADMR s'incarne dans ses 5 valeurs :

PROXIMITÉ
L'humain est au cœur de notre action au quotidien et nous sommes toujours au plus près des besoins des personnes sur les territoires.

SOLIDARITÉ
Clients, bénévoles, salariés, ensemble, nous renforçons le lien social.

UNIVERSALITÉ
Pour tous, toute la vie, partout : nos services s'adressent à tous, à tout âge de la vie et sur tous les territoires

RESPECT
Parce que chaque personne est unique, l'ADMR met en œuvre pour chacun un service en adéquation avec son choix de vie

RÉCIPROCITÉ
Au-delà de la prestation technique de qualité, nos interventions sont basées sur l'échange et la relation

LES ASSOCIATIONS LOCALES : UN ANCRAGE TERRITORIAL

Réseau 22 en
2021 :

6 associations
locales
1 fédération

105 bénévoles

Créée par les habitants d'un territoire, l'association locale exerce son activité sur plusieurs communes. Ses missions : servir, promouvoir l'autonomie, animer, créer des emplois. Ses moyens : une équipe de bénévoles (membres du conseil d'administration ou bénévoles d'actions dans le cadre des projets d'animation locale), engagée pour créer et faire fonctionner les services en lien avec la Fédération départementale. Nos interlocuteurs : La population et les personnes que nous accompagnons, mais aussi tous nos partenaires, des maires à l'ensemble des acteurs locaux.

LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

Émanation démocratique des associations locales, la fédération départementale accompagne les associations dans la réalisation de leurs projets, leur fournit un soutien administratif et financier, forme les bénévoles et les salariés. Elle représente l'ADMR auprès des instances politiques, administratives et économiques du département et de la région et négocie les conventions avec les organismes publics et privés.

Statuts :

- de fédérer les associations du département, adhérentes à l'Union nationale et à la fédération départementale, existantes ou à créer ;
- de susciter et d'aider la création de nouvelles associations d'aide à domicile ;
- d'apporter aux associations un soutien technique et d'effectuer des travaux administratifs et comptables pour le compte des associations ;
- de les représenter ainsi que les membres associés auprès des organismes officiels et des pouvoirs publics du département ;
- de veiller (par tout moyen statutaire et le cas échéant juridictionnel) au respect, par les associations affiliées au mouvement ADMR, des statuts, du règlement intérieur, des orientations et du projet associatif ainsi que des engagements et conventions de l'Union nationale ;
- de solliciter des autorités administratives compétentes, les autorisations et agréments nécessaires à l'ouverture des services et établissements médico-sociaux, dont elle délèguera la gestion aux associations locales ;
- de fournir aux associations gestionnaires des services et établissements médico-sociaux, des services communs d'ordre administratif, comptable et juridique, et assurer leur contrôle budgétaire et financier ;
- de former et d'informer les bénévoles des associations et de la fédération ;
- d'assurer ou de faciliter le recrutement et la formation initiale et permanente des personnels d'intervention, pour le compte des associations locales ;
- de développer par l'intermédiaire des associations locales un climat familial et d'intensifier la solidarité, la vie sociale et l'animation dans les communes et les quartiers.

Dans le strict respect du projet politique de l'ADMR, de ses modes d'organisation et en particulier du développement de la vie associative locale :

LES INSTANCES POLITIQUES DE LA FÉDÉRATION ADMR CÔTES-D'ARMOR



En 2021, Le bureau s'est réuni 4 fois, Le Conseil d'administration s'est réuni 7 fois

L'ORGANISATION DE LA FÉDÉRATION

Sous la responsabilité du Président de la Fédération, l'équipe fédérale met en œuvre les orientations des instances dirigeantes dans le cadre d'un comité de direction (directrice, responsables des pôles).

ENFANCE ET PARENTALITÉ

Soutenir les familles

Les actions en direction des familles constituent le socle historique de l'activité de l'ADMR. Elles sont menées sur tout le département dans le cadre de conventions avec la CAF et le Département.

L'autorisation est portée par la Fédération pour tout le département.

- Action socio-éducative (TISF) : accompagnements individuels et collectifs
- Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- Interventions à domicile auprès des familles (aides à domicile)
- Ludothèque

SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS

Accompagner le Grand Âge
et la perte d'autonomie

Le vieillissement de la population, la perte d'autonomie, leur prise en considération et en charge pour favoriser le maintien à domicile, sont des enjeux sociétaux. Nos interventions se déclinent en mode prestataire (autorisé) ou mandataire.

Les actions relatives à la santé sont développées par 4 associations : ADMR Des Sources à la Baie, ADMR Corlay-Rostrenen, ADMR Merdrignac-Loudéac, ADMR Hillion-Trégueux. Ce domaine constitue un axe majeur d'attention notamment en milieu rural où la couverture sanitaire est compromise par la désertification médicale.

- 3 Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) pour personnes âgées
- 2 Centres de Santé infirmiers sur Trégueux et Hillion (CSI)
- 1 plateforme de répit /1 halte répit/1 dispositif CLUEDO
- une équipe spécialisée Alzheimer/ Aide et formation aux aidants
- 2 accueils de jour

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

Contribuer à une société plus
inclusive

Nos interventions auprès des personnes en situation de handicap s'exercent à domicile ou dans les habitats regroupés.

Nous participons également activement au collectif Handi-Cap 22.

ENTRETIEN DE LA MAISON

Faciliter la vie de tous

Nous mettons à disposition des professionnels compétents qui savent répondre aux besoins.

- Entretien du logement
- Entretien du linge



Les interventions s'adressent à des familles confrontées à des changements et/ou à des difficultés (maladie, hospitalisation, décès, accident de la vie, grossesse difficile, naissance, adoption, désir de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, difficultés dans la relation parents-enfants...).

Différentes missions

Une aide dans les tâches matérielles :

- entretien du logement
- entretien du linge
- courses, préparation de repas équilibrés...

Une aide dans le rôle éducatif :

- toilette et repas des enfants/activités d'éveil
- aide aux devoirs/garde d'enfants
- visites en présence d'un tiers, interventions éducatives à domicile

Une aide dans la gestion administrative :

- démarches administratives
- aide à la gestion du budget
- aide à la conciliation vie familiale/professionnelle

Avec 2 types de professionnels

Les **aides à domicile** participent directement à la réalisation des tâches de la vie quotidienne : préparation des repas, entretien du linge et du logement, accompagnement des enfants à l'école...

Les **TISF /CESF** apportent un soutien éducatif, technique et psychologique dans les actes de la vie quotidienne et dans l'éducation des enfants.

Les chiffres clés 2021

Le nombre de familles aidées par service

Le pôle famille est intervenu auprès de 827 familles, soit une augmentation de 1.2% par rapport à 2020, mais en dessous du niveau de 2019. Cette baisse concerne plus particulièrement les interventions « aide à domicile » famille en CAF. Malgré la levée des restrictions sanitaires, nous n'avons pas retrouvé le niveau d'activité antérieur.

Service	2019	2020		2021	
	Nb.Clients	Nb.Clients	Evol.N-1	Nb.Clients	Evol.N-1
AD famille	530	313	- 41 %	291	- 7 %
TISF	480	504	+ 5 %	536	+ 6 %
TOTAL	1 010	817	- 19 %	827	+1,2 %

* certaines familles peuvent être aidées en aide à domicile et en TISF, elles sont comptabilisées dans chaque rubrique

Les heures d'interventions

Le pôle famille a réalisé **34 131 heures au total en 2021**, soit 4 883 heures de plus qu'en 2020.

L'année 2020 a été marquée par le confinement avec une forte baisse des heures réalisées comparativement à 2019 (- 10 000 heures). L'augmentation des heures en 2021 est donc logique, mais nous ne retrouvons pas le niveau de 2019 (- 5 000 heures). Le contexte sanitaire explique la baisse des heures d'intervention, mais cette baisse est couplée à la diminution structurelle des interventions en direction des familles que nous observons depuis plusieurs années. Les activités CAF sont les plus impactées notamment les interventions des aides à domicile.

S'agissant des interventions TISF, après une baisse continue des heures réalisées depuis plusieurs années, l'activité est en augmentation avec une progression de 3.4 % des heures réalisées par rapport à 2019.

Heures intervention	2019		2020			2021		
	Qté	%Total	Qté	Evol.N-1	%Total	Qté	Evol.N-1	%Total
AD famille	18 056	46 %	9 625	- 47 %	33 %	11 929	+ 24 %	35 %
TISF (hors temps administratif)	21 462	54 %	19 623	- 8,5 %	67 %	22 202	+ 13 %	65 %
Total	39 518		29 248	- 26 %		34 131	+ 17 %	

Le nombre d'heures d'intervention par ménage aidé (nombre d'heures / nombre de clients)

Service	Moyenne heures intervention / famille aidée					
	2019		2020		2021	
	heures	heures	Evol.N-1	heures	Evol.N-1	
AD famille	34	31	- 8 %	41	+ 32 %	
TISF	45	39	- 13 %	41	+ 5 %	
TOTAL	39	36	- 7 %	41	+ 14 %	

Les données 2021 sont à comparer avec celles de 2019, puisqu'en 2020 nous avons priorisé nos interventions en raison du contexte sanitaire et des confinements successifs.

Le nombre d'heures moyen d'intervention par famille a progressé de + 7 heures en 2021 en aide à domicile comparativement à 2019 et baissé de 4 heures en TISF.

La baisse globale du nombre d'heures et des clients en aide à domicile a donc été très partiellement compensée par l'augmentation moyenne des durées d'intervention.

En TISF, les moyennes d'heures d'intervention concernent les mesures exercées au titre de la protection de l'enfance, les interventions CAF et les mesures ASLL. La forte circulation du virus en 2021, notamment dans les établissements scolaires a généré davantage d'annulations d'intervention.

L'ACTIVITÉ DU SERVICE AIDE À DOMICILE PAR CAISSE

L'activité des aides à domicile famille par caisse											
caisses	2019			2020			2021				
	Heures	Evol. N-1	% Total	Heures	Evol. N-1	% Total	Heures	%Total	Evol.N-1	Nbre de prises en charge	heures en moyenne/prise en charge
Conseil départemental	1		-	115	-	1 %	41	0.3 %	- 64 %	2	20.5
CAF	6 695	- 22 %	37 %	3 409	- 49 %	35 %	5 967	50 %	+ 75 %	133	45
SPEC	7 870	16 %	43 %	4 588	- 42 %	48 %	4 026	33.7 %	- 12 %	128	31
CPAM	14	- 87 %	-	83	-	1 %	129	1 %	+ 55 %	5	26
MSA	484	- 51 %	3 %	577	+ 19 %	6 %	550	5 %	- 5 %	10	55
mutuelles	2 169	+ 27 %	12 %	642	- 97 %	7 %	964	8 %	+50 %	87	11
garde d'enfants	823	- 33 %	5 %	211	- 74 %	2 %	252	2 %	+ 19 %	3	84
caisses diverses	-			-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL D'HEURES	18 056	- 7.5 %	100 %	9 625	- 47 %	100 %	11 929	100 %	+ 24 %	368	32

☒ 77 familles ont eu une prise en charge par plusieurs caisses

☒ 50 % des heures sont réalisées sur des prestations CAF, contre 35 % en 2020 et 37 % en 2019. Après une baisse de 22 % des heures en 2019 par rapport à 2018, nous accusons une nouvelle baisse de 700 heures par rapport à 2019. L'augmentation par rapport à 2020 est liée aux périodes de confinement, notre activité CAF en « année normale » poursuit donc sa baisse comme sur l'ensemble des caisses.

☒ Après une augmentation de 27 % des heures mutuelles en 2019, nous n'avons pas retrouvé le niveau d'après Covid en réalisant 1000 heures de moins que l'année 2019.

☒ Au global, malgré une augmentation de + 2 300 heures par rapport à 2020, nous avons réalisé 6 000 heures de moins sur notre activité « aide à domicile famille » par rapport à 2019.

L'ACTIVITÉ DU SERVICE TISF PAR CAISSE

L'activité des TISF par caisse												
caisses	2019			2020			2021					
	Heures	Evol.N-1	%Total	Heures	Evol N-1	%Total	Heures	%Total	Evol.N-1	Nbre de prises en charge	heures en moyenne/prise en charge	
Conseil Départemental (heures d'intervention)	16 869	- 5,3 %	79 %	14 841	- 12 %	75 %	16 955	78 %	+ 14 %	399	47	
Conseil Départemental (heures administratives)	2 370			1 438			1 861					
CAF	3 506	- 14,8 %	16 %	3 316	- 5 %	17 %	3 742	16 %	+ 3.8 %	110	34	
ASLL	994	+ 10,5 %	4,7 %	1 283	+ 29 %	7 %	1 289	5 %	-	66	20	
MSA	59	- 60 %	0,2 %	183	+ 210 %	1 %	211	1 %	+ 15 %	7	30	
Caisses diverses	34	+ 103 %	0.1 %	-			5	0.00 %	-	5	-	
TOTAL D'HEURES	23 832	- 4,7 %	100 %	21 061	- 11 %	100 %	24 063	100 %	+ 14 %	587	41	

☒ 78 % de notre activité concernent les interventions au titre de la protection de l'enfance (Conseil Départemental) et 16 % concernent la CAF.

☒ L'activité TISF retrouve en 2021 un niveau équivalent à celui de 2019, en très légère augmentation. Pour autant, l'année 2019 était marquée par une baisse structurelle des interventions au titre de la protection de l'enfance. L'activité CAF est stable en 2021 / 2019. Les augmentations importantes par rapport à 2020 s'expliquent par la suspension des interventions l'an dernier en raison des confinements. Les moyennes horaires sont indicatives et concernent tous les accords (accords en cours et accords terminés).

LES INTERVENTIONS AU TITRE DE LA CAF

FAITS GENERATEURS CAF par thème	2017	2018	2019	2020	2021	%	Évolution N-1	Évolution N-2
Autour de la naissance	210	193	187	136	117	52 %	- 14 %	- 37 %
Autour de la maladie	173	129	98	87	93	33 %	+ 7 %	- 5 %
Familles nombreuses	122	91	56	26	18	10 %	- 30 %	- 67 %
Autres éléments fragilisants	15	6	16	12	15	5 %	+ 25 %	-
Nombre total de prises en charge	520	419	357	261	243	100 %	- 6 %	- 31 %

La baisse structurelle de l'activité CAF sur les principaux fait générateurs (motifs permettant aux familles de mobiliser leurs droits CAF pour une intervention aide à domicile ou TISF) se poursuit en 2021. Si les prises en charges diminuent en 2021 par rapport aux 2 années précédentes, le nombre d'heures réalisées est en augmentation. L'analyse par territoire montre des disparités importantes et une moindre sollicitation des interventions CAF en zone rurale.

La CAF et les associations intervenantes dont l'ADMR ont signé une convention de coopération avec un plan d'actions visant à favoriser le recours des familles à ces prestations. La mise en œuvre de la convention a notamment permis de définir les contours de la campagne SMS à destination des familles, campagne qui a été lancée au 1er trimestre 2021 avec des effets sur les quelques semaines qui ont suivi. Une nouvelle circulaire a également remplacé celle de 2016 avec des critères de mobilisation assouplis pour les familles et les services d'aide à domicile.

LES INTERVENTIONS AU TITRE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL)

Activité Aide Sociale Liée au Logement <u>LOUDEAC</u>	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
Nombre mesures engagées MDD LOUDEAC *	58	46	58	84	66	- 21 %
Nombre de ménages aidés ADMR **	53	41	47	61	67	+ 9 %
Heures	1021	899	994	1 283	1 289	

* Hors annulation - mesure initiale et renouvellement signées entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021—chiffres à la date de signature

** Ménages différents accompagnés : un ménage peut avoir plusieurs mesures (mesure initiale et renouvellement)

Le marché ASLL, financé par le département des Côtes d'Armor, est réparti au sein d'un groupement de 6 associations. L'ADMR intervient sur le périmètre de la Maison du Département de Loudéac (hors secteur Corlay, géré par l'AMISEP). L'activité ASLL de l'ADMR représente 10 % des mesures engagées sur le marché en 2021 en Côtes d'Armor : le nombre de ménages accompagnés a augmenté de 9 %, le nombre de mesures a en revanche diminué. En 2020, en accord avec le département, certaines mesures ont été renouvelées faute de solutions mobili-sables liées au confinement, ce qui explique cette inflation exceptionnelle. 2021 est une année plus conforme aux années pré-covid mais en hausse par rapport aux années précédentes. Ce qui témoigne des besoins importants sur le territoire du Centre Bretagne.

Les problèmes de gestion administrative et le manque d'autonomie sont étroitement liés et constituent les principales difficultés identifiées chez les bénéficiaires de mesure ASLL.

58 % des demandeurs ne trouvent pas de logement (démarches infructueuses). Le manque d'autonomie des demandeurs dans leur recherche et la présentation d'un dossier « viable » constituent des freins importants pour accéder au logement.

☒ En fin de mesure, plus de 75 % des demandeurs sont locataires auprès d'un bailleur public, d'une collectivité ou d'un bailleur privé.

Les interventions au titre de la protection de l'enfance

Un marché public contractualisé avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor en 2017 (pour 5 ans).

Deux types d'interventions sont dévolus aux TISF :

- **les interventions sociales et familiales à domicile** : il s'agit d'un soutien de proximité au domicile des familles, dans le domaine de la vie courante, en vue de leur permettre de retrouver leur autonomie. L'intervention est mise en place à la demande de la famille ou avec son accord.
- **les visites en présence d'un tiers** : cette intervention ponctuelle peut être mise en œuvre à la demande d'un juge ou des familles souhaitant être soutenues dans l'organisation de l'exercice de leurs droits de visite ou pour accompagner le retour des enfants dans leur famille.

☒ 3 associations partenaires interviennent sur le marché public TISF dans les territoires des Maisons du Département, permettant de couvrir l'ensemble des Côtes d'Armor : Fédération ADMR 22, Domicile Action Armor et Domicile Action Trégor.

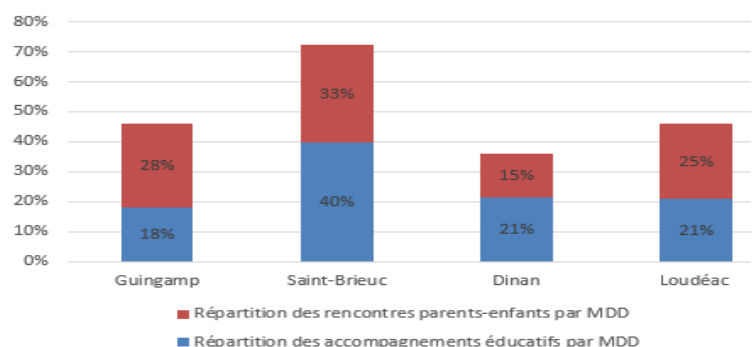
☒ A l'échelle départementale, nous observons une augmentation de 38 % du nombre de mesures par rapport au prévisionnel 2017. Sur les 5 années du marché 2017 / 2021, le nombre de demandes n'a cessé de progresser. Ces chiffres témoignent des difficultés sociales croissantes des familles et du besoin renforcé d'accompagnement. L'augmentation constatée est particulièrement marquée pour les rencontres parents-enfants avec un taux de réalisation de 182%. 63 % des mesures commandées concernent les interventions éducatives à domicile et 37 % les rencontres parents enfants.

☒ En 2021, l'ADMR a reçu 35 % du total des mesures commandées sur le marché public (chiffre équivalent à 2020). L'ADMR atteint 88 % des objectifs de mesures commandées sur les interventions éducatives à domicile et 139 % sur les visites en présence d'un tiers. Les associations intervenant sur ces mesures sont tributaires des prescriptions des référents éducatifs de MDD qui coordonnent les mesures. Au-delà des mesures commandées, il est important de tenir compte de l'engagement des mesures avec les familles (signature du contrat d'accompagnement) : 92 % des mesures commandées « intervention à domicile » ont été signées en 2021 et 88 % des mesures « visites en présence d'un tiers ».

☒ Le nombre d'heures d'intervention a augmenté de 13 % en 2021 sachant que l'année 2020 a été marquée par une période de suspension des mesures moins prioritaires, liée aux confinements.

MESURES TISF (Département 22)	2020				2021				Evolution N-1	
Type	Heures	%	Mesures commandées	%	Heures	%	Mesures commandées	%	Heures	Mesures commandées
Interventions à domicile/action éducative (AE)	10 168	69 %	209	68%	11 672	71 %	200	64 %	+ 15 %	- 4 %
Rencontres parents-enfants	4 501	31 %	100	32%	4 798	29 %	113	36 %	+ 7 %	+ 13 %
Ecrits et concertations	1 438				1 861					
TOTAL	16 107		309		18 331		313		+ 13 %	+ 1.2 %

File-active en 2021		
	Mesures exercées en 2021	HEURES intervention
AE	346	11 672
RPE	172	4 798
TOTAL	518	16 470



TYPLOGIE DES FAMILLES ACCOMPAGNÉES DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

- ▶ 1525 enfants accompagnés en AE et 618 en RPE (mesures terminées) par les 3 associations titulaires du marché
- ▶ Dans 40 % des mesures AE, au moins 3 enfants sont concernés par la mesure (19 % pour 4 enfants et plus).
- ▶ 45 % de femmes seules en situation de monoparentalité (47 % en AE et 43 % en RPE)
- ▶ 68 % de familles dont le ou les parents sont sans activité en AE et 75 % en RPE
- ▶ Plus de 20 % des enfants accompagnés ont entre 0 et 3 ans
- ▶ En AE : 13 % de parents en situation de handicap / 11 % des enfants (diagnostiqué / en cours ou déclaré)

CARACTÉRISTIQUES DES MESURES INTERVENTIONS À DOMICILE ET RENCONTRES PARENTS ENFANTS

Interventions à domicile

- ⇒ **88 % des familles bénéficient d'un accompagnement hebdomadaire** : une ou plusieurs interventions par semaine.
- ⇒ **Difficultés pour programmer des cycles de planning en raison des demandes de changements des familles et/ou des référents et de la saturation des créneaux d'intervention.** Il serait préférable **pour les enfants** (besoin de repères fixes et sécurisants) et les parents de **proposer une organisation mieux rythmée sur des créneaux et journées fixes.**
- ⇒ **Des annulations à l'initiative des familles accentuées par la crise sanitaire** qui impactent l'organisation : portes closes, annulations de dernières minutes
- ⇒ **Plus de 51 % des mesures sont planifiées en fin d'après-midi lorsque les enfants sont de retour de l'école.** Ces chiffres sont cohérents avec l'âge moyen des enfants accompagnés. Cette concentration ne facilite pas la planification des interventions. **La durée moyenne d'intervention est d'1h30.**
- ⇒ **80 % des mesures conservent la même durée d'intervention sur toute la mesure** : pas de changement / adaptation du rythme des interventions en cours de mesure. **Seulement 40 % des mesures font l'objet d'un aménagement pendant les vacances scolaires** : changement de jour et/ou d'horaire.
- ⇒ **Pour 72 % des mesures, les objectifs sont déclarés comme partiellement atteints.** Cette donnée est à corrélérer avec le taux de renouvellements des mesures avec poursuite du travail engagé lors de la première mesure.
- ⇒ **8% des mesures ont fait l'objet d'une note d'incident.**

Rencontres parents–enfants

- ⇒ **Un taux de réalisation RPE de 182 % par rapport au prévisionnel du marché** témoignant d'un besoin important sur les territoires et d'une tendance structurelle à fortement déléguer ces mesures aux associations (160 % en 2020 et 180 % en 2019).
- ⇒ **Dans 80 % des visites RPE, la TISF est présente pendant toute la durée de la rencontre.** Cette donnée est à corrélérer avec l'absence d'alternance entre visite encadrée et non encadrée : 77 % des mesures sont exclusivement encadrées par une TISF (pas d'alternance avec référent, pas d'alternance avec / sans encadrement)
- ⇒ **43 % des RPE se déroulent en lieu neutre** : 21 % des situations sont liées à l'interdiction de présence d'un membre de la famille.
- ⇒ **Dans 68 % des situations, pas de projet de retour à domicile évoqué** (dans 30 % des situations, information non communiquée)
- ⇒ **68 % des RPE se déroulent le mercredi et le samedi générant des tensions de planification et de réponse aux besoins.** Pour seulement 22 % des mesures RPE, nous avons observé un changement de rythme / fréquence des RPE en cours de mesure. Parallèlement, **les modifications des créneaux RPE pendant les vacances scolaires sont peu mobilisées : seulement 30 % des RPE** (mais en augmentation par rapport à 2020 : 25 %).
- ⇒ **10 % des mesures ont fait l'objet d'une note d'incident**



Les axes de travail 2021

La situation sanitaire

La situation sanitaire n'a pas facilité l'organisation du service et les interventions dans les familles. Moins bloquante que pendant l'année 2020 (confinement), le virus a continué à circuler fortement au sein des familles, en particulier auprès des enfants dans les établissements scolaires et les cas contacts ont été nombreux. Nous avons maintenu les mesures de protection sanitaire mises en place depuis le début de la crise, mais nous avons fait face à de nombreuses annulations de la part de la famille et des craintes toujours très présentes. Nos services n'ont pas été épargnés par la circulation du virus avec des organisations perturbées.

Nouvelle circulaire CAF et partenariat

En mars 2021, la CNAF a diffusé la nouvelle circulaire concernant les prestations de service à domicile. Cette circulaire était très attendue, la dernière datant de 2016. La nouvelle circulaire harmonise les critères de mobilisation des services d'aide à domicile pour les familles et simplifie fortement les modalités d'intervention. Une présentation de cette nouvelle circulaire a été faite auprès de nos équipes en charge de la planification. Nos procédures ont également été revues en conséquence.

Comme nous l'avions également prévu dans la convention de coopération signée avec la CAF des Côtes d'Armor, une campagne SMS en direction des familles a été lancée par la CAF au 1er trimestre 2021 pour informer les familles des services d'aide à domicile. Nous avons constaté une augmentation sensible des demandes d'information de la part des familles dans les premières semaines qui ont suivi. Nous espérons que cette opération sera renouvelée. Nous avons également travaillé sur les futurs outils de communication.

Les réunions régulières avec la CAF des Côtes d'Armor se sont poursuivies tout au long de l'année compte tenu de l'actualité importante de notre partenariat : nouvelle circulaire, futur conventionnement...

Fin du marché public TISF - Conseil Départemental 22 et préparation du CPOM

Le marché public TISF a pris fin le 31 décembre 2021 après 5 années, laissant la place à compter du 1er janvier 2022 à un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM). L'année 2021 a donc été consacrée à la préparation de ce futur CPOM avec la constitution, à l'initiative de la Direction Enfance Famille du départe-

ment, de groupes de travail pluri-professionnels, sur le cadre de nos interventions. Ces réunions ont permis de travailler avec les professionnels de la MDD et les 3 associations partenaires. En parallèle, nous avons couplé ces groupes de travail avec des réunions associations / Direction Enfance Famille pour travailler sur les autres dimensions du CPOM (budget, suivi, fiches actions...).

Le CPOM a été finalisé comme prévu en fin d'année pour un déploiement dès janvier 2022. Les dernières mesures engagées fin 2021 dans le cadre du marché public prendront fin courant 2022.

Les ressources humaines

La Fédération ADMR a déployé au 1er octobre 2021, l'avenant 43 de la branche de l'aide à domicile qui re-fonde intégralement les grilles de salaires de notre secteur. Cette mise en place a constitué un travail très conséquent pour notre pôle ressources. L'ensemble du personnel ADMR, dont les TISF a bénéficié d'une revalorisation de salaires.

Pour autant, les problématiques de recrutement sont toujours prégnantes dans notre secteur. Nous sommes confrontés à un déficit de candidats en aide à domicile sur nos SAAD (dont famille), mais également en TISF. Jusque là relativement épargnés, nous faisons face depuis 2 ans à des difficultés de recrutement avec en complément des départs en retraite dans les prochaines années. La réglementation permet de recruter sur des profils différents pour un même niveau de diplôme, nous sommes dans l'obligation d'élargir nos critères de recherche permettant pour l'instant de maintenir un effectif compétent. Ce constat national nous questionne fortement pour les années à venir.

Groupement ASLL

Dans le cadre du marché « Accompagnement Social Lié au Logement » (ASLL) du Département des Côtes d'Armor, les 6 associations partenaires du groupement ont poursuivi leurs rencontres régulières (état de consommation des mesures, axes de travail, formation des professionnels...). Le marché prenant fin en avril 2022, nous avons également travaillé avec le groupement sur la préparation du futur marché qui devrait être diffusé en janvier 2022.

Equipement et logistique

Nous avons déposé un dossier auprès de la CAF des Côtes d'Armor afin de bénéficier d'un financement pour équiper l'ensemble des TISF d'ordinateur portable, matériel indispensable aujourd'hui pour exercer leur activité (démarches, écrits professionnels...).

Prestations CAF

- ⇒ Préparation de futur conventionnement « prestation services à domicile » avec la CAF des Côtes d'Armor pour déploiement à partir de janvier 2023.
- ⇒ Poursuite du déploiement de la nouvelle circulaire CAF sur les interventions à domicile et des actions / outils de communication relatifs à cette nouvelle circulaire

Le suivi et la mise en œuvre du plan d'actions 2019-2022 issue de l'évaluation interne

- ⇒ Garantie des droits individuels et participation des usagers
- ⇒ Prévention des risques
- ⇒ Promotion de l'autonomie et de la qualité de vie
- ⇒ Continuité de l'accompagnement et coordination des interventions

Marché public TISF

Signature et déploiement de l'avenant CPOM entre ADMR et Département des Côtes d'Armor intégrant les interventions familles.

L'évolution des politiques familiales

- ⇒ Participation à la construction du schéma départemental des solidarités sur le volet famille et parentalité
- ⇒ Réponse aux appels à projet

Organisation Interne

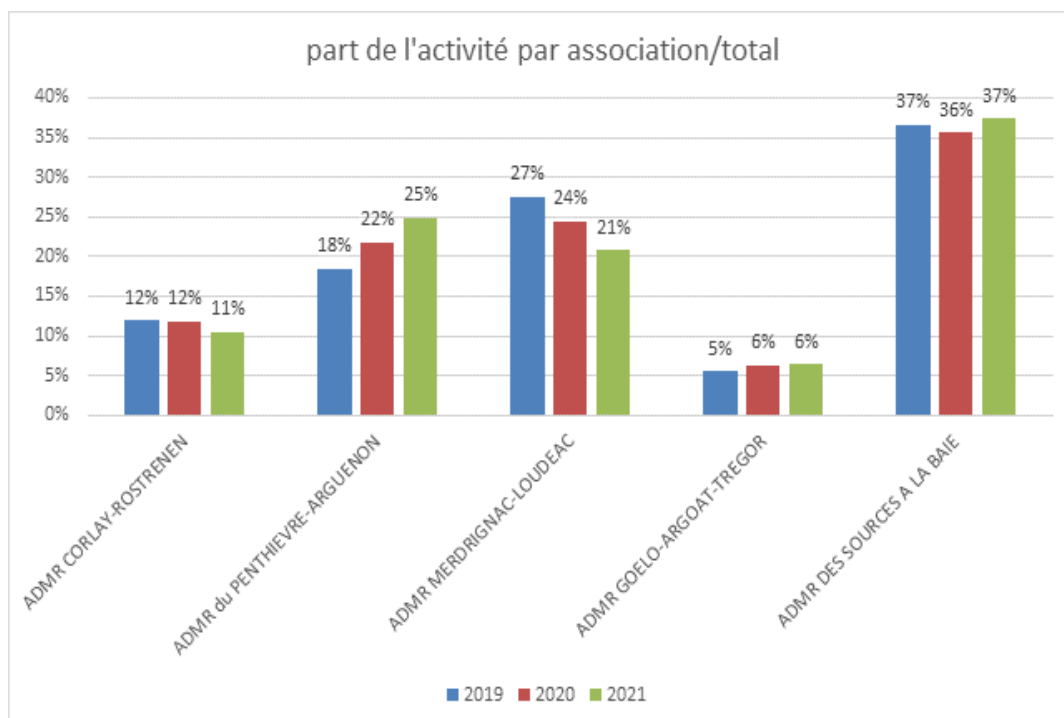
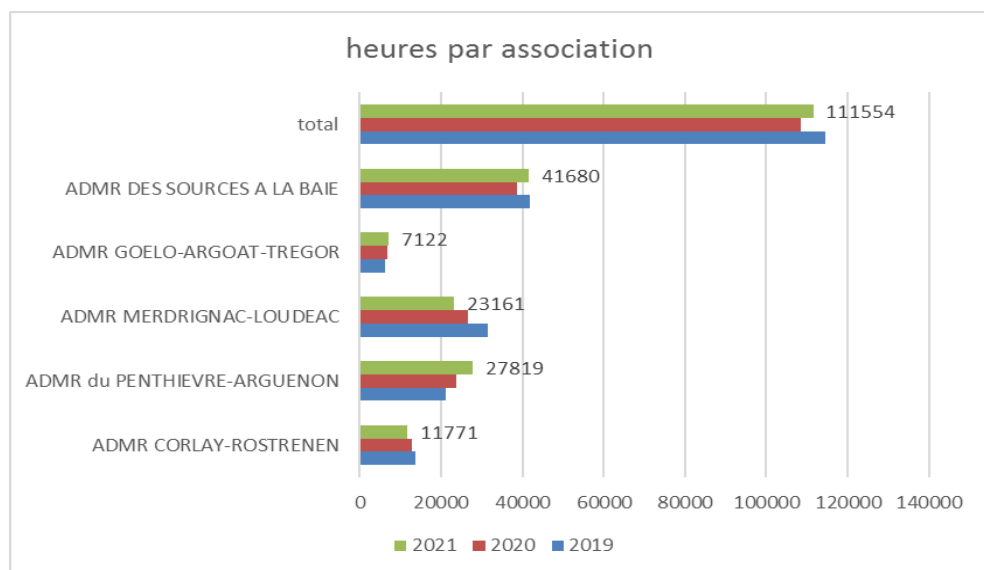
- ⇒ Poursuivre la formalisation de nos outils TISF et de suivi d'activité dans une logique d'amélioration continue de la qualité
- ⇒ Recrutement et intégration de nouveaux professionnels
- ⇒ Mise en place de groupe d'analyse de pratique pour les TISF (réponse appel à projet)
- ⇒ Déploiement des équipements informatiques TISF

Les chiffres clés des interventions à domicile personnes âgées en mode prestataire

L'activité personnes âgées évolue à la hausse au sortir de la crise sanitaire. Le nombre d'heures d'intervention est passé de 106.588 heures en 2020 à 111.554 en 2021 soit une hausse de 2.77 %. Le niveau de 2019 n'est pour autant pas atteint.

37% de l'activité est réalisée sur le territoire de l'ADMR des Sources à la Baie.

Les associations de Penthièvre-Arguenon et de Goëlo-Argoat-Trégor continuent leur progression auprès de ce public. L'activité réalisée par l'ADMR Penthièvre-Arguenon représente cette année 25% de l'activité globale contre 18% en 2019.

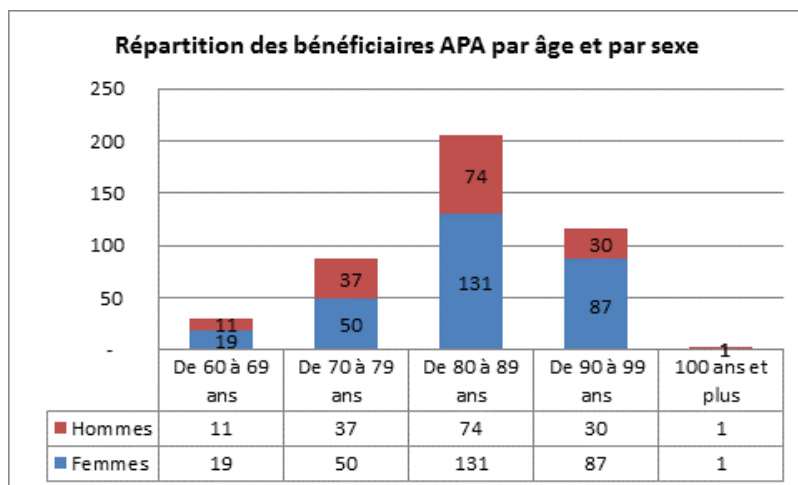


Données sur les bénéficiaires de l'APA

Sur les 441 personnes aidées en 2021 (424 en 2020, 423 en 2019), 35 % sont des hommes (32 % en 2020).

L'âge moyen est identique à 2020. Il est de 85 ans pour les femmes et 83 ans pour les hommes.

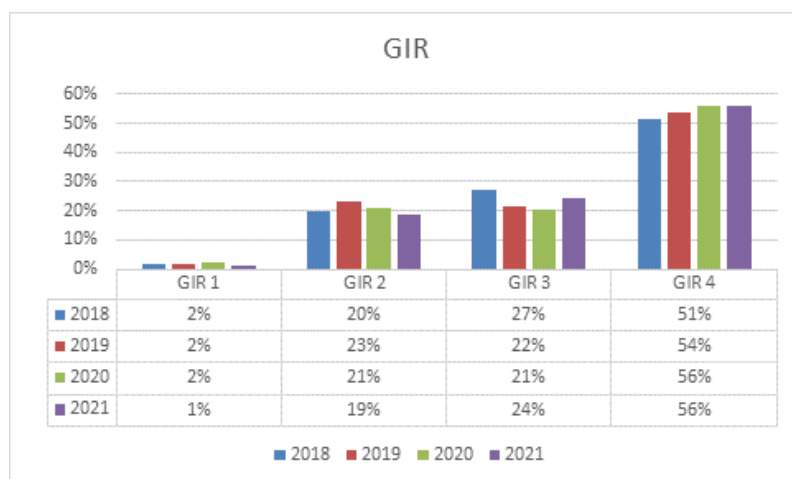
119 personnes (26%) ont plus de 90 ans (taux identique à 2020).



Les groupes iso-ressources (GIR) permettent de classer les personnes en fonction des différents stades de perte d'autonomie.

L'APA est octroyée uniquement aux personnes dont le GIR est compris entre 1 et 4.

La majorité des personnes bénéficiaires de l'APA reste, comme l'an dernier, des personnes relevant du GIR 4.



Il existe 6 niveaux de perte d'autonomie : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 est le niveau de perte d'autonomie le plus faible.

GIR 1 : les personnes confinées au lit, dont les facultés mentales sont gravement altérées, et qui ont besoin d'une présence continue d'intervenants. Les personnes en fin de vie.

GIR 2 : les personnes confinées au lit ou au fauteuil, dont les facultés mentales ne sont pas totalement altérées, et qui ont besoin d'une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante. Les personnes qui ont des fonctions mentales altérées, mais qui ont conservé leur capacité à se déplacer.

GIR 3 : les personnes ayant conservé leurs facultés mentales mais qui ont besoin plusieurs fois par jour d'aides pour les soins corporels.

GIR 4 : les personnes ne faisant pas leur transfert seules (par exemple se lever seules du fauteuil) mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent parfois être aidées pour la toilette et pour s'habiller. Les personnes n'ayant pas de problème pour se déplacer mais devant être aidées pour les activités corporelles et pour la préparation des repas.

GIR 5 : les personnes qui peuvent avoir besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette et les activités domestiques (préparation des repas, ménage...)

GIR 6 : les personnes autonomes pour tous les actes importants de la vie courante.

Les chiffres clés des interventions à domicile personnes âgées en mode mandataire

Dans le cadre du service mandataire, le client est employeur de l'intervenant à domicile.

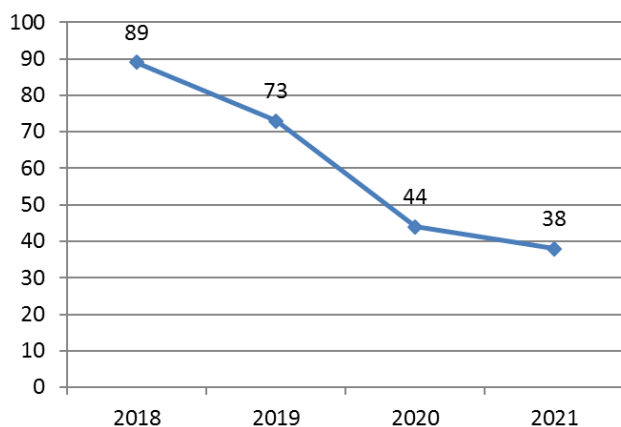
L'ADMR assure pour le particulier employeur les formalités administratives et les déclarations sociales et fiscales liées à l'emploi. Elle présente du personnel ayant le profil adapté.

Le client mandate l'ADMR pour l'accompagner et le conseiller dans l'exercice de sa fonction d'employeur : le bénéficiaire est lié à l'ADMR par un contrat de mandat.

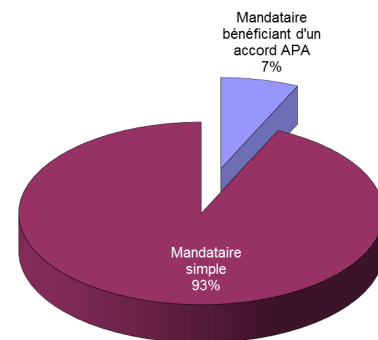
En 2021, le service mandataire a accompagné 38 personnes pour un volume de 3 938 heures.

Ces heures sont en baisse constante depuis plusieurs années. Cette évolution suit la tendance nationale.

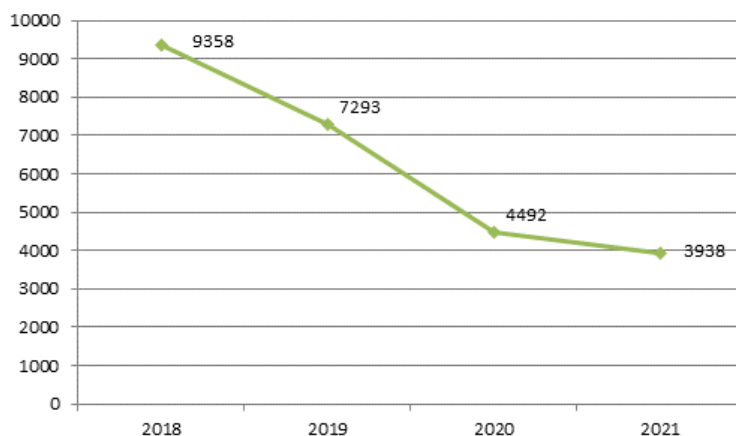
Evolution du nombre de personnes aidées



Répartition des heures du service Mandataire



Evolution du nombre d'heures d'intervention



Les axes de travail 2021

Poursuite de la gestion de la crise sanitaire

Les SAAD comme l'ensemble des activités ont été impactés par la crise sanitaire qui s'est poursuivie en 2021.

Déploiement d'une flotte de véhicules pour les intervenants à domicile

Pour les intervenants à domicile, la voiture est un véritable outil professionnel au quotidien. La mise en place d'une flotte de véhicules de service permet aux salariés de bénéficier d'un véhicule neuf qui garantit un maximum de sécurité et de fiabilité. C'est un point important dans le cadre de la prévention des risques professionnels.

C'est également un outil de valorisation, de fidélisation et de recrutement.

Enfin, c'est un avantage non négligeable pour le salarié sur le plan financier car tout ou partie est pris en charge par l'employeur (maintenance, panne aléatoire, crevaison, assurance...).

La mise en place de la flotte de véhicules SAAD a été soutenue par le conseil départemental 22 dans la limite de 90 véhicules.

Rencontre avec le Président du conseil départemental en octobre 2021



Participation à la réflexion sur la plateforme des métiers du grand âge

Le projet de création d'une "plateforme des métiers du grand âge" s'inscrit dans le cadre du "Plan seniors" voté début 2021 par le conseil départemental et dans le prolongement des orientations nationales visant à mieux prendre en compte et anticiper les enjeux liés au vieillissement.



Un lieu phare, lieu ressources pour les acteurs, porté par les acteurs

L'ambition du projet :

Mieux coordonner les acteurs de l'emploi, formation et de l'insertion, et les acteurs du "grand âge" afin de :

- Renforcer l'attractivité des métiers de l'accompagnement, tant à domicile qu'en établissements,
- Mieux répondre aux besoins de recrutement de professionnels des services d'accompagnement et du soin à domicile et des établissements,
- Développer l'intermédiation entre les employeurs et les demandeurs d'emploi,
- Contribuer à la fidélisation des professionnels et à leur stabilisation dans l'emploi.

L'ADMR a participé activement au comité de pilotage et au groupe projet sur 2021. Le projet se poursuit en 2022.

Mise en œuvre de la main courante

Les réclamations doivent être traitées dans les meilleurs délais pour garantir une qualité de service. Nous nous sommes engagés pour ce faire dans l'acquisition d'un système de main courante qui permettra de traiter l'ensemble des informations, appels entrants : demandes d'intervention, réclamations etc.

Cet outil permet une traçabilité des appels et un suivi efficace des réponses apportées. Il permet également d'obtenir un suivi conforme aux attentes de la certification qualité et des indicateurs statistiques.

LES CENTRES DE SANTE INFIRMIERS

Un centre de santé infirmier est une structure de proximité de premier recours, qui dispense sur prescription médicale ou hospitalière des soins infirmiers en centre et/ou à domicile. Ouvert à tous, quel que soit l'âge, les soins à pratiquer, la pathologie, le CSI assure un libre choix pour les patients en matière de soins sans hébergement.

Il est une alternative entre l'établissement de santé et les soins de ville.

Les actions Santé

2021 :
886 patients

nombre d'actes :

2021 : 86 870
2020 : 93 807
2019 : 103305
2018 : 103349

Les temps forts 2021

- Poursuite de la gestion de la crise sanitaire : organisation de tests
- Signature du contrat de prêt le 28.01.2020 auprès du crédit agricole d'un montant de 100 000€ pour l'acquisition en VEFA d'une cellule dans la maison de santé de Tréguieux. Le déménagement et l'inauguration du centre ont été opérés en 2021.
- Poursuite de la réorganisation des services
- Campagne de dépistage des maladies rénales



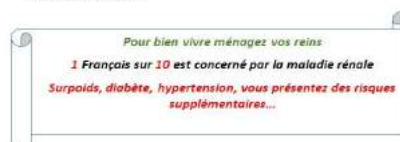
ADMIR TREGUEUX—HILLION
CENTRE DE SANTE INFIRMIER



Association ADMR
Centre de Santé Infirmier
HILLION

DEPISTAGE GRATUIT DES MALADIES RENALES

Jeu*di* 7 Octobre 2021.
Salle Palante à Hillion
De 10h à 19h

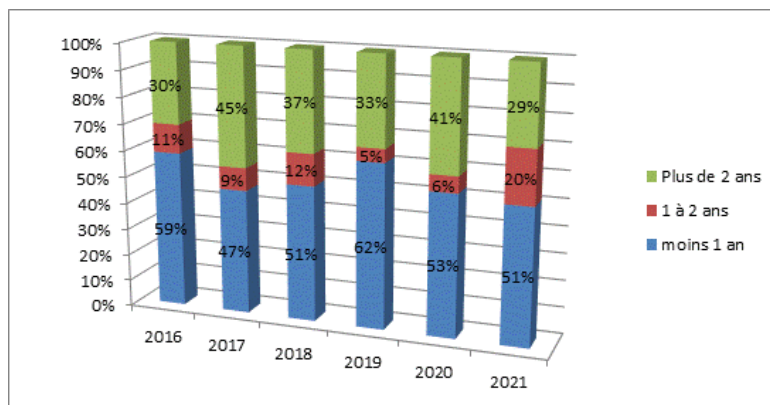
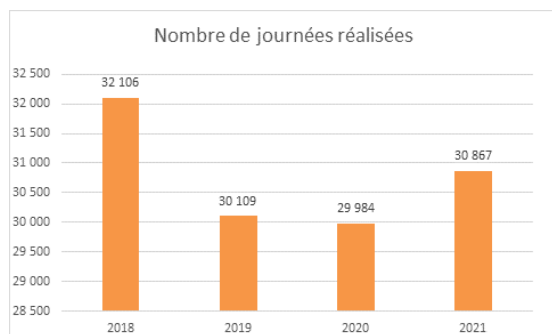


En partenariat avec France REIN et la Mairie d' HILLION
CONTACT : 00 96 92 31 40 - cdstrag-auxhillion@admr22.org

LES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE AUPRES DES PERSONNES ÂGÉES : SSIAD

30 places à Plérin-Pordic
32 places à Merdrignac
31 places à Corlay

	MERDRIGNAC				PLÉRIN				CORLAY			
	2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021
Nombre de journées réalisées	11 325	10 798	10 753	10247	9 757	9 427	8 901	10065	11 024	9 884	10 330	10555
Taux d'occupation	1	92	92	87,77	89,11%	86%	81%	91,91	97	87	91	93,28
Nombre d'admissions	13	17	18	19	20	17	17	22	18	19	15	16
Nombre de sorties	16	23	13	18	21	18	19	23	22	19	17	14
Nombre de personnes accompagnées	47	48	43	47	44	43	45	47	49	47	41	41
Nombre de personnes accompagnées GIR 1	3	2	7	5	3	5	6	6	6	4	5	5
Nombre de personnes accompagnées GIR 2	22	21	18	22	20	20	27	24	9	12	9	8
Nombre de personnes accompagnées GIR 3	8	10	10	9	7	7	4	12	23	20	13	16
Nombre de personnes accompagnées GIR 4	14	15	8	11	14	11	8	5	11	10	14	12
Nombre de personnes accompagnées GIR 5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Nombre de personnes accompagnées GIR 6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GMP moyen au 31 décembre	675,17	680	711	710	724,80	750	750	765,32	679,23	660	613	650



Les principaux éléments que nous pouvons retenir de l'activité des SSIAD pour l'année 2021 sont les suivants :

- 135 personnes accompagnées (129 en 2020 / 138 en 2019 / 140 en 2018) soit une augmentation
- Le nombre de « journées » réalisées pour l'ensemble des trois SSIAD est stable
- Une majorité de femmes accompagnées : 59% (63% en 2020)

Les temps forts 2021



- Tests antigéniques par les infirmières ADMR 22 des SSIAD auprès de nos professionnels des SAAD/SSIAD sur Plérin, Merdrignac et Corlay les 12 et 14 janvier 2021.
- Participation des Infirmières Coordinatrices à la vaccination en lien avec certaines maisons de retraite

Les accueils de jour

LES SERVICES AUPRES
DES PERSONNES
SOUFFRANT DE LA
MALADIE
D'ALZHEIMER ou
APPARENTÉE

L'accueil de jour s'adresse principalement aux personnes âgées présentant une maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée et vivant à domicile. Il répond à trois besoins principaux :

- Resocialiser la personne dans le cadre d'un soutien à domicile
- Aider les familles à faire face aux difficultés que représente l'accompagnement d'une personne âgée dépendante
- Offrir un accompagnement entre le « chez-soi » et l'établissement permettant un temps d'adaptation à la collectivité

10 places sur

PLERIN PORDIC

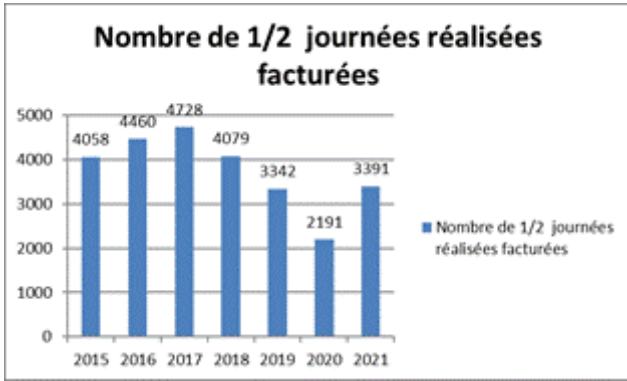
ADMR Des sources
à la baie

10 places sur

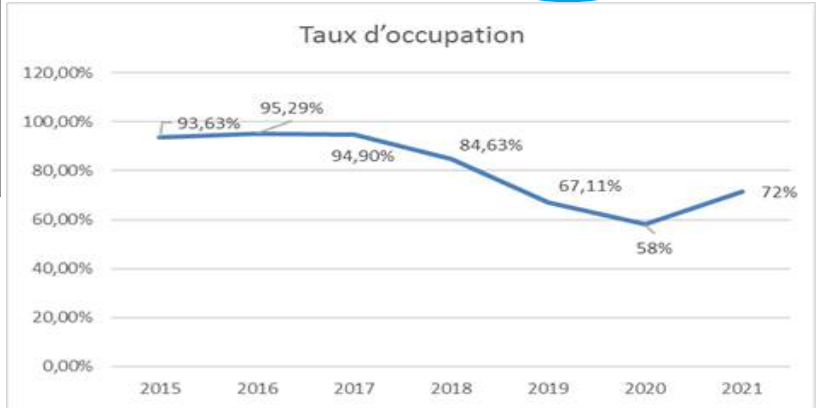
CORLAY

ADMR Corlay-
Rostrenen

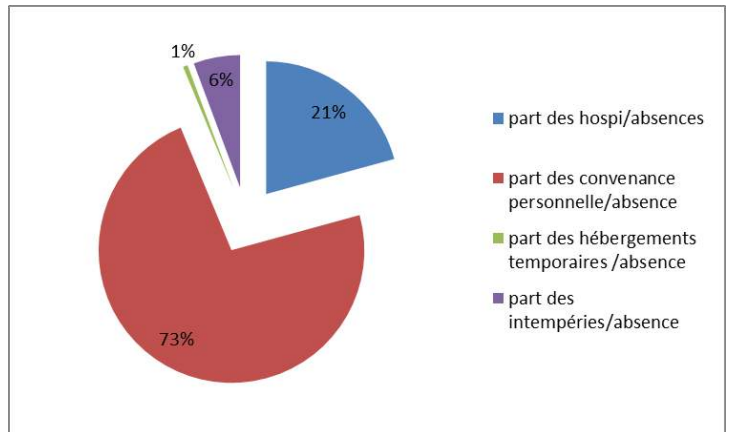




Un taux d'occupation qui augmente par rapport à 2020 mais qui est resté impacté par la crise sanitaire début 2021 (restrictions sur le nombre de personnes en présentiel sur les temps de repas)



Nous constatons un taux d'absentéisme (écart entre les 1/2 journées d'inscription et la réalité des présences) toujours conséquent mais en baisse : 9% en 2021 / 11% en 2020.



Le préfet Thierry Mosimann a découvert l'accueil de jour présenté par les responsables de l'aide à domicile en milieu rural et les élus.

Le préfet Thierry Mosimann a visité l'accueil de jour mercredi. Martine Ourvouai, trésorière de l'aide à domicile en milieu rural (ADMR) a présenté l'accueil de jour, qui a ouvert fin 2012 à l'attention des personnes présentant des troubles cognitifs, maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées « Dix personnes peuvent être accueillies par jour, de 10 h à 17 h, et leur transport est assuré par le personnel de ce service ». Martine Corman, la présidente de l'ADMR, a expliqué les activités proposées pour ralentir la progression de la maladie. « L'intérêt de cette unité est également de prévenir l'isolement des personnes âgées à domicile en permettant des temps de répit pour les familles ».

L'accueil de jour vient en complément des aides effectuées par le personnel du service d'aide à domicile (SAD) et du service de soins infirmiers (SSIAD). Parmi les activités ce jour-là, un atelier mémoire animé par Nunzia Bretonneau et un exercice d'écriture sur l'histoire locale, encadré par Victor Coste.

Olivier Allain, maire de Corlay, a insisté sur le rôle important de l'ADMR sur le territoire pour le maintien à domicile des personnes âgées : « Cette structure associative est un employeur conséquent dans la commune. Elle fonctionne grâce à la forte motivation des bénévoles et du personnel ».



Une leçon de vie grâce à Kévin Le Hégarat

Corlay — Kévin Le Hégarat, auteur du livre *Être là et Heureux* a rencontré, mercredi, les personnes de l'accueil de jour de Corlay.



Kévin Le Hégarat a 30 ans et vit en Bretagne. Il raconte que 18 mois lorsqu'il lui a été diagnostiqué une myopathie de Duchenne, une maladie qui le priva rapidement de ses facultés motrices.

Aujourd'hui immobilisé dans un fauteuil roulant et dépendant d'un respirateur, il vit dans un foyer accueillant des adultes en situation de handicap dans lequel il a trouvé sa place en choisissant de s'investir pour les autres.

« Je veux clamer mon bonheur de vivre »

Véritable amoureux de la vie, celui qui rêvait de devenir journaliste livre un récit documentaire dans *Être là et heureux*.

Un livre plein d'espoir et d'humanité destiné à tous les familiers ou non du milieu handicap. Peut-on être heureux lorsqu'on souffre d'un handicap ? Comment accepter de perdre progressivement, mais inévitablement ses capacités physiques ? Quel rôle peut-on jouer malgré tout dans la vie, la sienne et celle des autres celle du monde ?

Une véritable leçon de vie où il raconte comment il a fait pour réussir à tout simplement être là et heureux.

« Je veux clamer mon bonheur de vivre et d'avoir trouvé ma place et mon rôle dans la société », déclare-t-il.

Mercredi après-midi, accompagné de ses parents, Régine et Fabrice de Saint-Brandan, Kévin a rencontré les personnes de l'accueil de jour de Corlay.

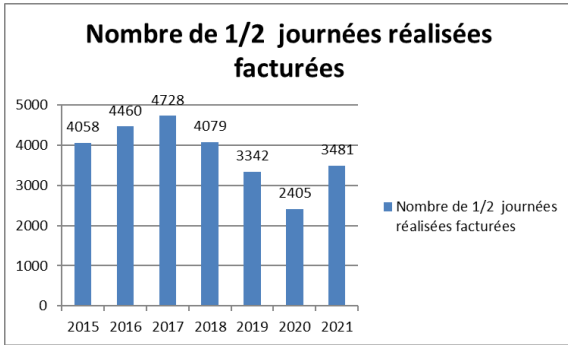
Au préalable, Victor Coste, aide médico-psychologique, a lu, en plusieurs étapes, le récit autobiographique aux personnes de l'accueil de jour.

« Le témoignage de Kévin est une véritable leçon de vie aux personnes qui se plaignent pour un oui pour un non. Mais au final, on n'est pas si mal que ça même si on vieillit, même si on perd la mémoire, une pathologie dont souffrent nos aînés ici. C'est un message envoyé au travers du livre et ça a beaucoup plus aux personnes ici. »

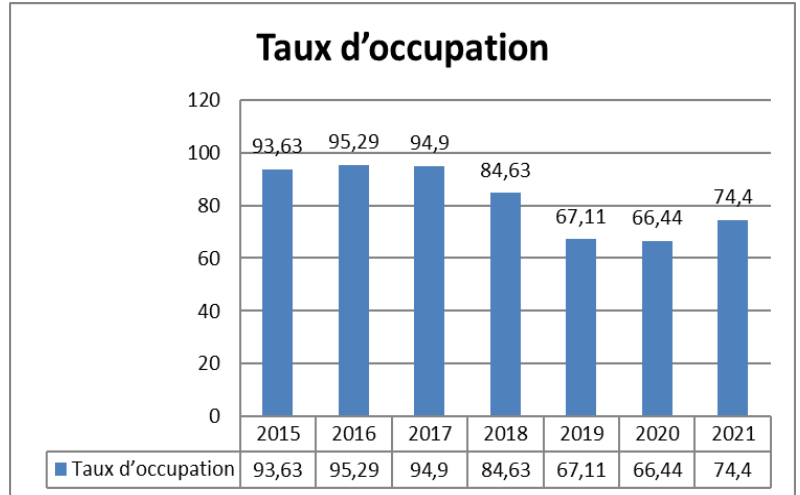
Kévin reviendra à Corlay, lors d'une séance de dédicaces du livre vendu à plus de 1 200 exemplaires.

Contact : fabricelehegarat@organ-ga.fr ou tel. 05 08 26 40 29.

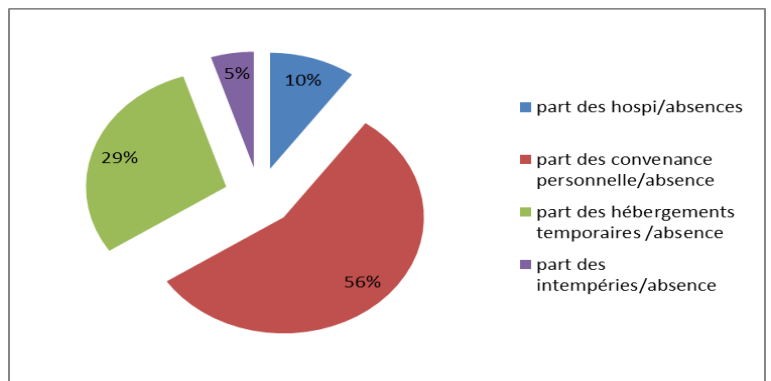
PLERIN PORDIC



Un taux d'occupation qui augmente par rapport à 2020 mais qui est resté impacté par la crise sanitaire début 2021 (restrictions sur le nombre de personnes en présentiel sur les temps de repas)



Nous constatons un taux d'absentéisme (écart entre les 1/2 journées d'inscription et la réalité des présences) toujours conséquent : 12% en moyenne sur l'année avec une pointe à 23% en août.



Les temps forts 2021

L'ADMR s'équipe d'un casque de réalité virtuelle panamabox en partenariat avec la société Live-out de Trégueux. Nouvel outil d'accompagnement et d'animation pour l'Equipe Spécialisée Alzheimer et l'accueil de jour en direction des personnes souffrant de troubles cognitifs



ESCAPADE

LES SERVICES AUPRES
DES PERSONNES
SOUFFRANT DE LA
MALADIE D'ALZHEIMER
ou APPARENTÉE

Le dispositif **ESCAPADE** (Equipe Spécialisée Ciblée Alzheimer et Pathologies Apparentées à Domicile et pour l'Entourage) est géré par l'association ADMR des Sources à la Baie en partenariat avec le CIAS Saint Briec Armor Agglomération et le centre hospitalier de Saint-Brieuc.

Ce dispositif multi partenarial a été créé dans le cadre de deux appels à candidature de l'Agence Régionale de Santé Bretagne, en 2012, à l'issue du **plan national Alzheimer 2008-2012** qui mettait l'accent sur la reconnaissance du rôle central joué par les aidants familiaux auprès de proches atteints de la maladie d'Alzheimer. La nécessité de leur apporter un soutien et un accompagnement a été validée dans ce plan notamment à travers la création de **plateformes de répit** dans le but de diversifier les dispositifs de répit (mesure 1b). La mesure 6 est quant à elle à l'origine de la création des **équipes spécialisées Alzheimer (ESA)**.

En 2019, l'ESA a élargi son territoire d'intervention avec l'ouverture de 6 places complémentaires. Un dispositif expérimental **CLUEDO** a également vu le jour, dans le cadre d'un appel à projet de l'ARS, en direction de personnes de moins de 65 ans atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées.

PLATEFORME DE
RÉPIT

CLUEDO
Cellule de coordination départementale

EQUIPE
SPECIALISÉE
ALZHEIMER

LA PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE REPIT AUX AIDANTS

Les missions des plateformes de répit sont réaffirmées dans l'instruction n° DGCS/3A/2018/44 du 16 février 2018 relative à la mise à jour du cahier des charges des plateformes d'accompagnement et de répit. Elles sont les suivantes :

- Répondre aux besoins d'information, d'écoute, de conseils et de relais des proches aidants pour les conforter dans leur rôle d'aidant dans une logique de proximité
- Participer au repérage des besoins des personnes : aidants et aidés
- Proposer diverses prestations de répit ou de soutien à la personne malade, à son aidant ou au couple aidant-aidé et l'orienter vers une ressource adaptée au besoin si nécessaire
- Etre l'interlocuteur des dispositifs d'appui à la coordination territoriale des parcours
- Etre l'interlocuteur des médecins traitants chargés de suivre la santé des proches aidants et des patients et de repérer les personnes « à risque »
- Offrir du temps libéré (aide se substituant à celle apportée par l'aidant/séparation de l'aidant et de l'aidé) ou accompagnée (sans séparation/intégrant la dimension de « bon temps passé ensemble »)
- Informer et soutenir les aidants pour les aider à faire face à la prise en charge d'une personne souffrant d'une maladie neurodégénérative
- Favoriser le maintien de la vie sociale et relationnelle de la personne malade et de son aidant et lutter contre le repli et la dépression du couple aidant-aidé.

Equipe Spécialisée Alzheimer



Le Plan Alzheimer 2008-2012 (mesure 6) a prévu l'organisation d'une prise en charge non médicamenteuse et adaptée à domicile.

Cette prise en charge individualisée doit s'inscrire dans un projet de soins et d'accompagnement, être pratiquée par un personnel formé et mobiliser des compétences pluridisciplinaires.

Il s'agit d'une intervention à domicile visant à améliorer ou à préserver l'autonomie de la personne dans les activités de la vie quotidienne. Cette intervention a pour objectifs le maintien des capacités restantes par l'apprentissage de stratégies de compensation, l'amélioration de la relation patient-aidant et une adaptation de l'environnement.

Elle consiste à réaliser une évaluation des capacités à accomplir les activités de la vie quotidienne, à se fixer un ou deux objectifs (s'habiller seul, refaire à manger...) et à mettre en place un programme utilisant les capacités restantes pour accomplir à nouveau ces activités et retrouver plaisir à le faire.

CLUEDO

Le dispositif CLUEDO, Cellule de Coordination Départementale à destination des personnes jeunes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de pathologie apparentées est issu d'un appel à projet de l'Agence Régionale de Santé qui s'appuie sur le plan national Alzheimer 2008/2012 et le plan d'actions régionale maladies neurodégénératives 2015/2019. Ses missions :

- une mission de soins via des consultations multidisciplinaires CLUEDO
- une mission de formation des partenaires impliqués dans la prise en charge des personnes
- une mission de réseau entre les partenaires médicaux et médico-sociaux impliqués dans la prise en charge

Les actions de l'**ÉQUIPE SPECIALISÉE ALZHEIMER** sont les suivantes :

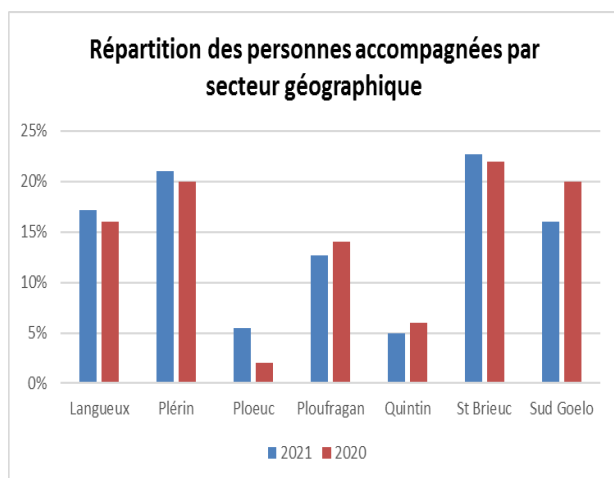
Une action auprès de la personne accompagnée permettant :

- Le maintien des capacités restantes
- L'apprentissage des stratégies pour faciliter la vie au quotidien
- La diminution des troubles du comportement

Une action auprès de l'aidant permettant :

- Une meilleure compréhension de la maladie pour faciliter l'accompagnement au quotidien
- Un accompagnement vers des aides humaines ou des solutions de répit

Une action sur l'environnement pour sécuriser le domicile à partir des recommandations de l'ergothérapeute.



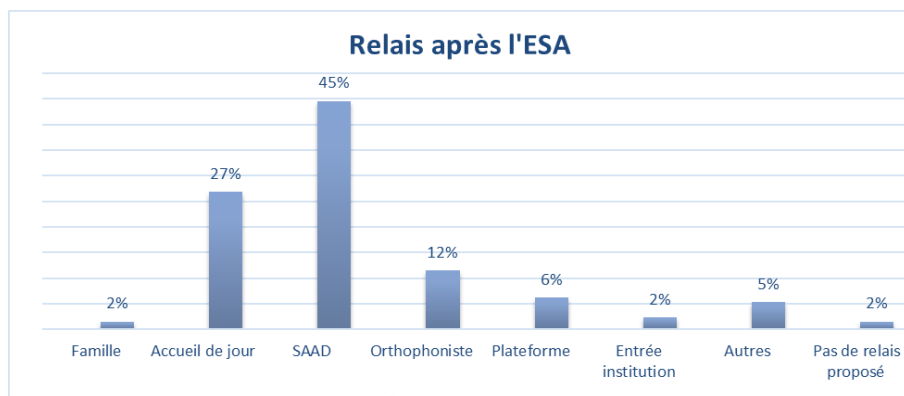
220 demandes d'intervention en 2021 contre 265 en 2020, mais un nombre de bénéficiaires accompagnés qui passe de 145 en 2020 à 181 personnes : 45 poursuites de parcours, 130 nouveaux accompagnements et 6 renouvellements.

Les orientations viennent principalement de l'hôpital avec la Consultation Mémoire (58%), les médecins libéraux spécialistes (12%), des médecins traitants (10 % contre 3 % en 2020)

Fin 2021, 74 demandes en liste d'attente faute de place dont 30 demandes de renouvellement, contre 67 à fin décembre 2021. Un lien régulier est maintenu avec les personnes en liste d'attente.

137 accompagnements terminés : 77 % des personnes accompagnées ont bénéficié de 12 et 15 séances

Les principaux relais mobilisés à l'issue de l'accompagnement ESA : accueil de jour (27 %), SAAD (45 %), orthophoniste (12%)



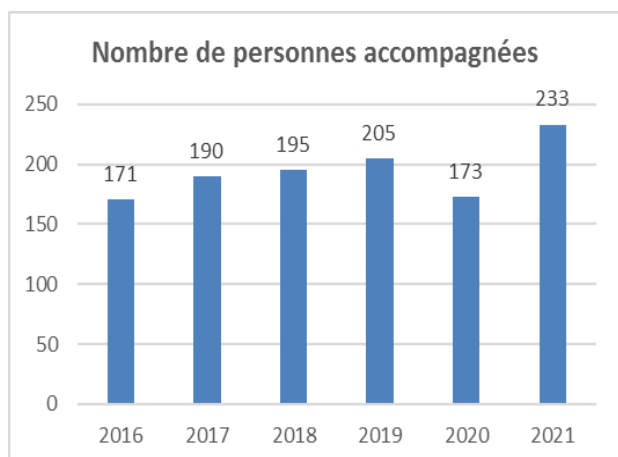
Nombre hommes/femmes et âge	Nombre	Âge moyen
Femmes	110	82.11
dont moins de 60 ans (jeunes malades)	1	
Hommes	71	82.09
dont moins de 60 ans (jeunes malades)	0	

Sur les 181 personnes accompagnées, 68 % souffrent de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée (71 % en 2020)



Nous avons organisé en 2021 la journée départementale des ESA, l'occasion d'échanger avec nos homologues de l'actualité de nos services et de nos pratiques professionnelles.

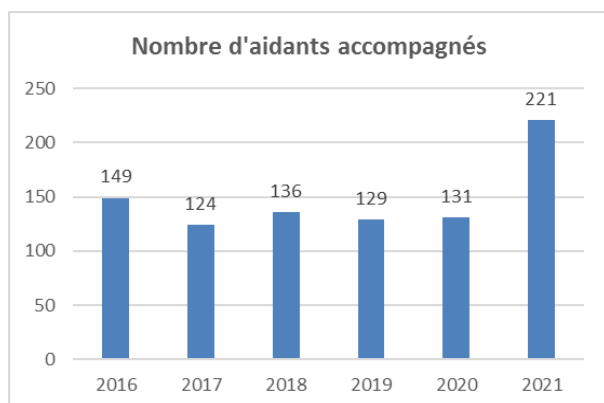
LA PLATEFORME DE RÉPIT



En 2021, 233 aidants ont bénéficié d'au moins une des prestations de la plateforme de répit (consultations psychologiques, groupes de parole, sortie aidant-aidé, répit à domicile, groupe de soutien pour les malades jeunes, formation des aidants, halte-répit) contre 173 en 2020.

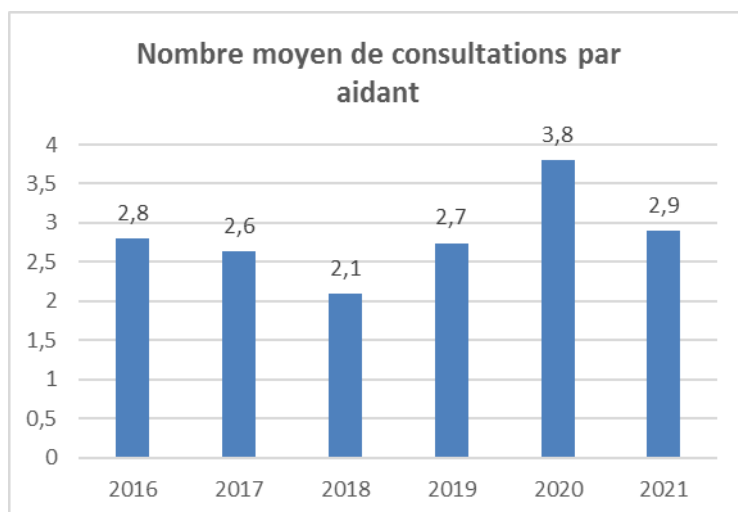
Nous avons bénéficié d'une dotation complémentaire ARS permettant de renforcer le soutien psychologique ce qui explique cette augmentation.

Les Consultations psychologiques individuelles



Depuis le 1er janvier 2021, **221 aidants** ont bénéficié des consultations psychologiques individuelles.

131 aidants avaient été accompagnés individuellement en 2020.



Le nombre de personnes accompagnées (221 aidants en 2021 contre 131 en 2020) ainsi que le nombre de consultations (632 en 2021 contre 498 en 2020) ont nettement augmenté du fait du renfort de moyen. Le nombre moyen de consultations par aidant (2.9 en 2021) a baissé par rapport à 2020 (3.8) qui avait vu un renfort des actions individuelles du fait des restrictions sanitaires. Nous retrouvons le niveau moyen des années précédentes.

Les Groupes Loisirs Détente en Duo



27 duos ont bénéficié de ce service contre 25 en 2020.

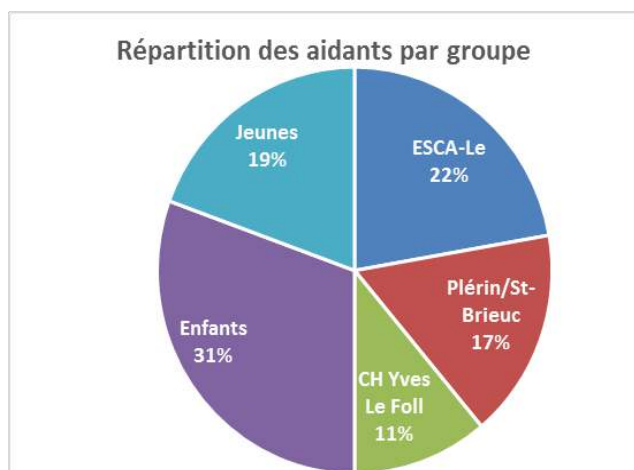
Cette activité a été soumise aux contraintes sanitaires durant toute l'année 2021. En effet, le nombre de participants a dû être limité (3 duos). Nous avons fait le choix de faire une rotation dans la liste des invités afin de pouvoir en faire profiter le plus grand nombre. Les sorties en duo organisées par le CH Yves Le Foll n'ont pas repris en 2021.

Temps fort 2021

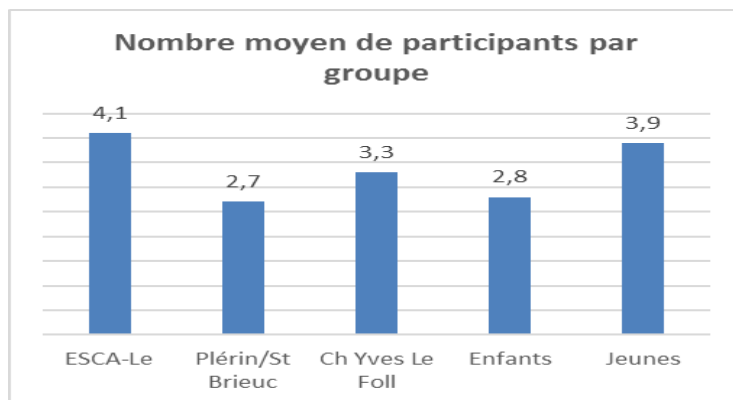


A l'occasion des fêtes de fin d'année, nous avons organisé, à l'auberge de jeunesse, notre traditionnel Mega Twix animé par Alexandre Fourchon magicien.

Les groupes de soutien psychologique

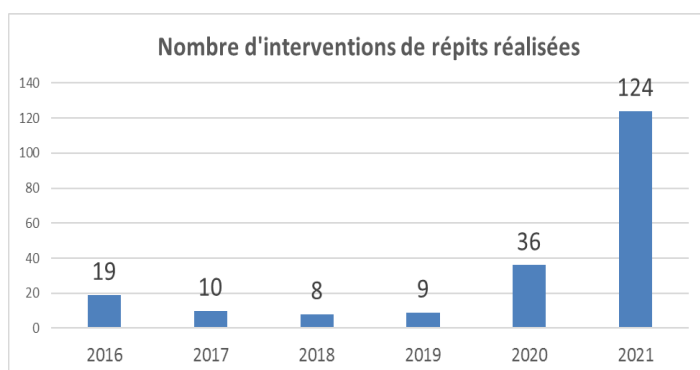


33 aidants ont été accompagnés sur les groupes de soutien, contre 30 en 2021.



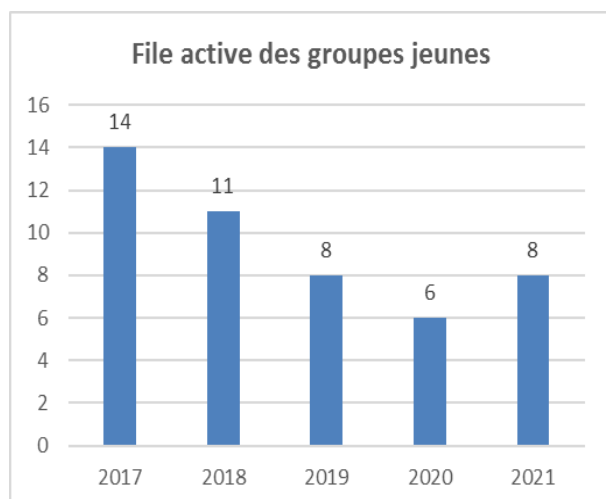
Les groupes de soutien ont été impactés par les contraintes sanitaires (limitation des possibilités de déplacement, couvre-feu pour le groupe en soirée). Nous avons dû également limiter le nombre d'aidants afin de respecter les jauges sanitaires. Le groupe de parole organisé par le CH Yves Le Foll s'est réuni à seulement 3 reprises en 2021. Un soutien psychologique individuel a été proposé aux participants pendant cette période.

Le répit à domicile



Nous constatons une augmentation de la file active des aidants ayant mis en place du répit (26 en 2021 contre 21 en 2020). La durée moyenne du répit en 2021 est de 2,5h contre 5,4h en 2020. Les aidants ont privilégié des répits plus courts mais plus réguliers. Les opportunités d'absence de plusieurs jours pour événements familiaux ou loisirs ont été restreintes du fait du contexte sanitaire. Ces répits longs sont également plus difficiles à mobiliser en raison du manque de personnel au sein des SAAD.

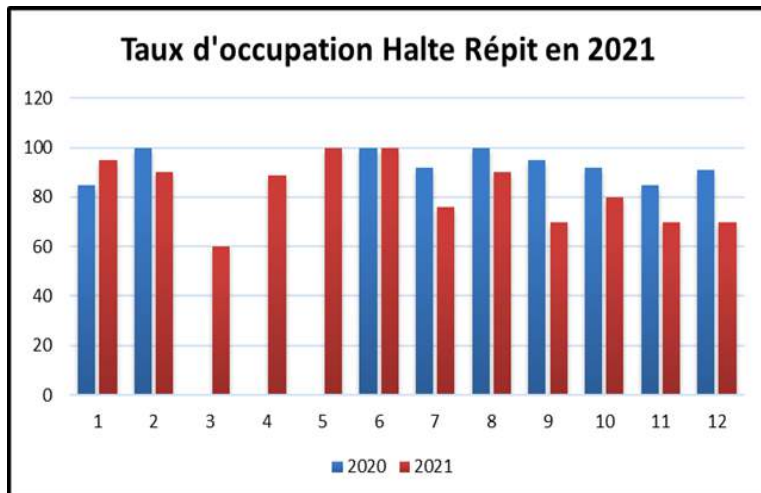
Groupe d'accueil des jeunes patients



Groupe réservé aux patients les plus jeunes (moins de 75 ans) confrontés à une maladie d'Alzheimer ou apparentée. C'est un espace de répit pour les aidants qui peut servir de transition entre le domicile et l'accueil de jour. Des activités de stimulation sont proposées par les ASG. Au 1er semestre 2021, nous avons dû privilégier l'accueil dans les locaux de Plérin car le foyer logement ne pouvait accueillir de personnes extérieures. Nous avons également limité le nombre de personnes accueillies afin de respecter les jauges.

La file active (8 personnes en 2021 contre 6 en 2020) ainsi que le nombre moyen de participants (3.6 participants en 2021 contre 2.3 en 2020) sont en augmentation.

La halte-répit



Le taux d'occupation moyen est de 82.5 % en 2021 (contre 70 % en 2020 dont 3 mois de fermeture liés au Covid).

La file active des personnes bénéficiant de la halte-répit est de 16 en 2021 (contre 19 en 2020). Les aidés sont accueillis en moyenne 11,1 fois par an en 2021.

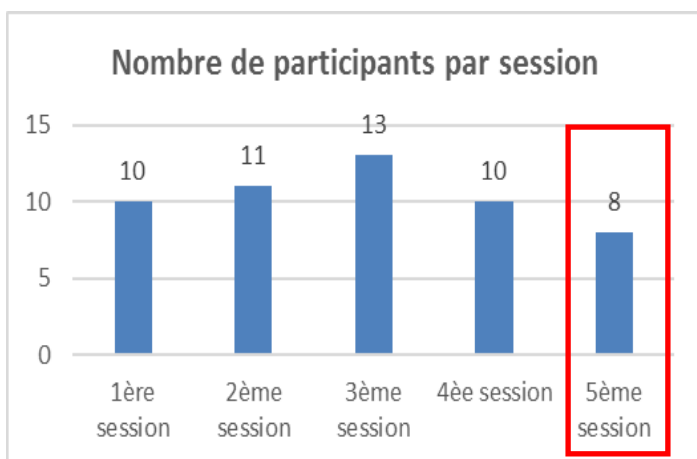
Ce dispositif innovant est financé par la « Conférence des financeurs » jusque fin d'année 2022.



Zoom la formation des aidants

Formation financée par l'ARS Bretagne à destination des aidants sur la maladie d'Alzheimer et pathologies apparentées de septembre à novembre 2021 (de 18h à 20h30).

Nous avons fait le choix pour cette session de proposer une offre complémentaire à celle de France Alzheimer en ciblant les aidants « enfants » plutôt que les aidants « conjoints ». Nous avons accueilli 8 aidants (capacité d'accueil maximale en raison des restrictions sanitaires). Il s'agissait pour la majorité d'aidants en activité professionnelle, nous avons donc adapté les horaires de formation en proposant les créneaux 18h00 – 20h30. L'objectif de la formation est d'aider l'entourage à mieux comprendre la maladie, mieux communiquer avec son proche, adopter des attitudes et comportements appropriés et connaître les possibilités d'aide. D'autres sessions de formation sont prévues en 2022.



CLUEDO : action expérimentale

CLUEDO, **Cellule de Coordination Départementale à destination des sujets jeunes atteints de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées** est issue d'un appel à projet de l'Agence Régionale de Santé qui s'appuie sur le plan d'actions régional maladies neurodégénératives 2015/2019. Lancé fin 2019, ce dispositif expérimental est financé pour 3 ans en partenariat avec le centre hospitalier Yves Le Foll.

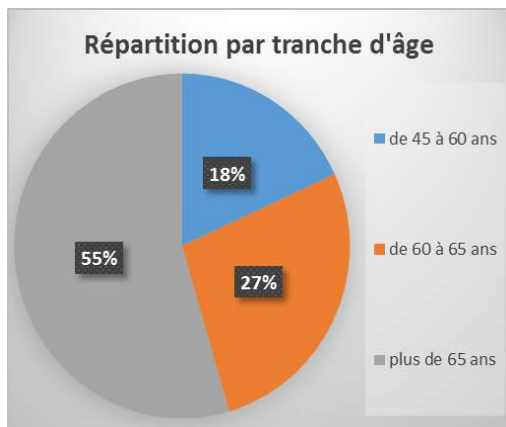


Depuis le lancement de l'expérimentation en fin d'année 2019.

⇒ **40 personnes** bénéficient ou ont bénéficié de la coordination CLUEDO. 16 personnes ont trouvé **des solutions pérennes**. Pour les autres personnes accompagnées, l'évolution et/ou le stade de la maladie nécessite une prise en charge adaptée ou la mobilisation de nouveaux partenaires.

⇒ **Plus de 50 partenaires rencontrés** : présentation du dispositif, échanges et mise en relation sur les situations, partenariats (EPHAD, CLIC, UCC, ADJ, DAC, associations...)

⇒ **13 consultations pluridisciplinaires mise en place en 2021 pour un objectif d'1 par mois** (10 consultations en 2020).



SAAD

- ➔ Déploiement d'un espace numérique pour les clients du SAAD
- ➔ Poursuivre la mise en œuvre des orientations de l'évaluation externe
- ➔ Réflexion sur la mise en œuvre des services autonomie en lien avec les SSIAD/CSI
- ➔ Réflexion sur la mise en œuvre des équipes solidaires

Centres de Santé Infirmiers

- ➔ Poursuite de la réorganisation administrative et budgétaire pour chacun des 2 centres/Amélioration de l'organisation du travail (mise en place d'un groupe de travail)

SSIAD

- ➔ Travail de construction des outils comptables sur la mise en place des EPRD
- ➔ Mise en œuvre des nouvelles règles pour les évaluations

Accueil de Jour

- ➔ Mise en œuvre des axes de travail définis dans le cadre de l'évaluation interne (Plérin-Pordic)/de l'évaluation externe (Corlay)

ESCAPADE

- ➔ Evolution du cahier des charges des plateformes de répit
- ➔ Fin de l'expérimentation CLUEDO : bilan des 3 années de déploiement et perspectives avec l'ARS
- ➔ ESA : poursuite du déploiement du plan d'actions du projet de service
- ➔ Accueil et intégration de nouveaux salariés sur les dispositifs (notamment ESA)
- ➔ Poursuite de notre participation à la démarche 360 et à l'équipe du cercle
- ➔ Organisation d'une journée régionale des plateformes d'accompagnement et de répit

En 2021, le **service d'aide à domicile** est intervenu auprès de 189 personnes en situation de handicap . Ces accompagnements ont représenté **30.255 heures** contre 27.494 heures d'intervention en 2020.

70% des heures sont réalisées dans le cadre de la prestation de compensation du handicap (PCH).

Il s'agit pour les aides à domicile d'assister les personnes dans les actes essentiels de l'existence, à savoir les actes liés à l'entretien personnel (toilette, habillage, alimentation, élimination...), les actes liés aux déplacements (l'aide aux transferts, à la marche, à la manipulation d'un fauteuil roulant...), les actes liés à la participation à la vie sociale (assistance pour la communication et l'aide aux déplacements à l'extérieur du domicile...) mais aussi, dans certaines situations, d'assurer une surveillance propice à la sécurité de la personne.

Les heures financées par l'aide sociale servent à apporter un soutien matériel (entretien du logement et du linge, courses, préparation des repas...) mais également un soutien moral déterminant pour conserver voire récupérer une autonomie et de fait, faire œuvre de prévention.

LA COMMUNAUTE 360



Le collectif Handi-Cap 22 est une association regroupant associations, fondations et groupements mutualistes intervenant sur le département Breton des Côtes d'Armor. Ce sont aujourd'hui 19 adhérents qui composent le collectif Handi-Cap 22 et couvrent ainsi 90 % de l'offre médico-sociale en faveur des personnes en situation de handicap sur le département.

L'ADMR 22 fait partie des membres fondateurs et est active dans l'organisation (CA/Bureau).

Lors de la Conférence Nationale du Handicap du 11 février 2020, le Président de la République a posé l'ambition forte pour 2021 de la constitution, au cœur des bassins de vie, de 400 communautés d'accompagnement dites « 360 ».

Dans le Département des Côtes d'Armor, la plateforme Handicap 22 en partenariat avec la MDPH pilotent la mise en œuvre d'une Communauté 360. Dans ce contexte et pour répondre aux enjeux du cahier des charges de ces dispositifs, nous nous sommes mobilisés avec d'autres partenaires afin de constituer une équipe pluri professionnelle dénommée « équipe du cercle », qui soit en mesure de promouvoir le principe de l'aller vers, dans une démarche proactive envers les publics en situation de handicap. L'ADMR affecte 0.10 ETP à cette nouvelle action.

Le 360 a vocation à porter 5 missions territoriales :

- Veille et réponse aux besoins d'accompagnement en urgence (1er expérimenté en crise Covid) ;
- Assistance à l'expression des choix et à la mise en relation avec des pairs-aidants
- Accompagnement en parcours de vie (avec un pilotage des parcours thématiques)
- Répit et aide aux aidants
- Mission de proximité et d'accompagnement du droit commun dans une démarche inclusive.



APPELS ENTRANTS

Une plage d'écoute de
9h à 17h
Toute l'année
21 appels reçus

Ecouter
Informer
Orienter

Opérationnelle depuis mars 2021, l'équipe du Cercle 360 a accompagné une file active de **88 personnes** (source Handi-Cap 22)

Appels sortants : Aller vers...

22 dossiers en cours d'instruction,
32 dossiers résolus

Contacteur
Orienter
Aboutir à une solution

Soit **54** dossiers de demandes de suivi de notifications en lien avec la MDPH

Sur demandes institutionnelles

Lors de situations complexes
13 situations sont en cours

Travailler un projet de
parcours individualisé
et personnalisé



En avril 2021, l'ARS Bretagne a initié un appel à Manifestation d'Intérêt : « Solutions innovantes de répit pour les personnes en situation de handicap » : création d'une plateforme départementale.

Le collectif  s'est positionné

Et a été retenu en qualité de maître d'ouvrage.

Suite à cette décision, un appel à candidatures a été lancé auprès des membres pour la mise en œuvre opérationnelle de la plateforme. L'ADMR a présenté un projet et a été retenu en décembre par un jury composé des membres d'Handi-cap22.

UN PROJET DE PLATEFORME AUTOUR DE 2 AXES COMPLÉMENTAIRES



AXE 1 : CONSOLIDER L'OFFRE DE RÉPIT LOCALE

Une organisation calquée sur la plateforme territoriale Handi-Cap 22 qui permet de :



- conserver une cohérence organisationnelle, notamment avec les autres dispositifs portés par Handi-Cap 22
- faciliter la mobilisation des acteurs sur les territoires
- garantir une lisibilité de l'offre de service de répit aux utilisateurs et partenaires
- mener une réflexion et de construire une offre de service répit au plus près des besoins des populations.

AXE 2 : FACILITER L'ACCÈS À L'OFFRE DE RÉPIT

1 Informer sur l'offre de répit

Grand public	Partenaires	Bénéficiaires des services
<ul style="list-style-type: none"> • Communication presse • Communication web • Plaquette d'information • Réseaux sociaux : twitter, Facebook... • Site web et cartographie (cf site RSVA) • Réunion d'information, sensibilisation, événements 	<ul style="list-style-type: none"> • Instances et réunion • Plaquette d'information partenaire • E-mailing • Site web 	<ul style="list-style-type: none"> • Communication prévue pour le grand public. • Partenaires en charge des accompagnements

3 Former les aidants

Construire et développer un programme de formation en mobilisant les partenariats

- APF France Formation et cellule appui conseil
- ESMS 22 selon thématiques
- Autisme Trégor Goëlo et CRA
- Mission d'appui handicaps rares
- Contact RSVA

2 Développer le répit à domicile



AXE 2 : FACILITER L'ACCÈS À L'OFFRE DE RÉPIT

4 Proposer du répit regroupé

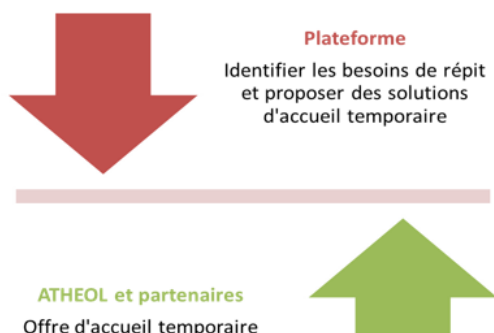
- Mobiliser les solutions de répit existantes
- Développer de nouvelles solutions de répit regroupé : 1 ou 2 sites expérimentateurs
- Engager la réflexion sur une solution de répit mobile

➔ Mobilisation des ESMS du territoire : logistique, moyens humains...

5 Développer un réseau de pairs-aidants

- ↳ En lien avec les associations de famille / aidants
 - Définir les attendus et rôle de pair-aidant
 - Définir les modalités d'accompagnement des pairs-aidants (information, formation...)
 - Repérer les pairs-aidants via les partenaires et associations
 - Constituer un réseau départemental de pairs-aidants
 - Informer / travailler avec les professionnels

6 Faciliter l'accès aux dispositifs d'accueil temporaire



7 Mobiliser le soutien psychologique

- **Informé, former** : conseiller les aidants, participer, développer et animer les formations aux aidants sur le territoire
- **Soutenir, accompagner, écouter** : réaliser et organiser des entretiens de soutien, animer des groupes de soutien, des temps aidants/aidés
- **Promouvoir le répit adapté aux situations** : orienter et accompagner

ACCOMPAGNEMENT
DU HANDICAP

Orientations 2022

Poursuivre le développement de la mission
360

Mettre en œuvre la
plateforme
départementale
Handicap

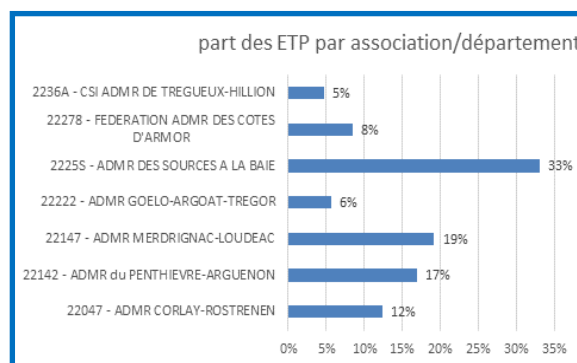
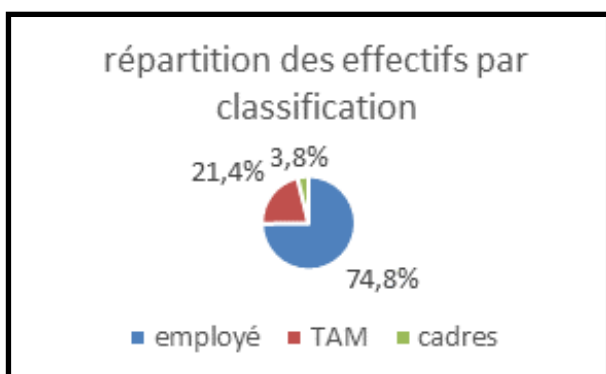
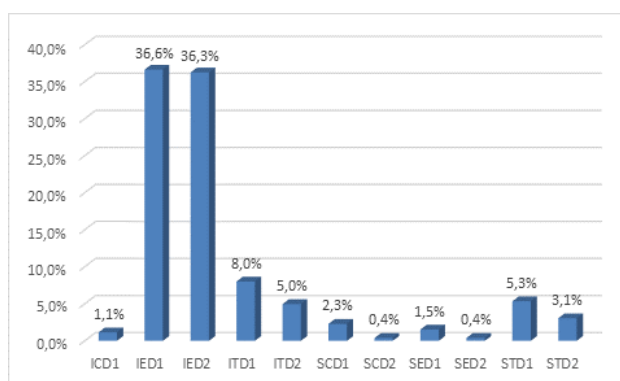
LES EFFECTIFS

Dans le cadre de la mise en place de l'avenant 43 en octobre 2021, l'ensemble des classifications a changé. Les données ne peuvent donc être consolidées sur l'année. La présentation pour 2021 porte sur les effectifs au 31/12/2021 sur la base des filières, des 3 classifications et des degrés. A ce jour, les données statistiques produites ne permettent pas une identification par échelon.

filière	code	employé		technicien, agent de maîtrise (TAM)		cadre	
		D1	D2	D1	D2	D1	D2
intervention	ICD1						
intervention	IED1	■					
intervention	IED2	■					
intervention	ITD1		■				
intervention	ITD2			■			
support	SCD1					■	
support	SCD2						■
support	SED1	■					
support	SED2		■				
support	STD1			■			
support	STD2				■		

Répartition - Effectif habituel (CDI et CDD) au 31 décembre 2021

ICD1	IED1	IED2	ITD1	ITD2	SCD1	SCD2	SED1	SED2	STD1	STD2	total
3	96	95	21	13	6	1	4	1	14	8	262
1,1%	36,6%	36,3%	8,0%	5,0%	2,3%	0,4%	1,5%	0,4%	5,3%	3,1%	



	2019		%	2020		%
	EFFECTIF	ETP		EFFECTIF	ETP	
A	59	43,17	21,7%	66	50,2	25,5%
B	59	45,21	22,7%	53	40,15	20,4%
C	66	54,32	27,3%	60	49,49	25,1%
D	35	30,94	15,6%	36	30,7	15,6%
E	21	17,5	8,8%	22	18,6	9,4%
F	4	3,8	1,9%	4	3,8	1,9%
G	4	3	1,5%	4	3	1,5%
H	1	1	0,5%	1	1	0,5%
Total	249	198,94		246	196,94	

AIDES A DOMICILE ETP Habituel 31-12 (CDI et CDD au 31/12)	2017	2018		2019	2020
	ETP au 31/12 cat A	30,24	30%	35,36	33%
ETP au 31/12 cat B	46,94	46%	47,25	44%	45,16
ETP au 31/12 cat C	24,5	24%	25,57	24%	26,13
	101,68		108,18	114,24	114,34

-Au 31/12/21, un nombre de salariés en augmentation par rapport à 2020

-87% des salariés appartiennent à la filière intervention (84% en 2020)

-Sur la catégorie employé : 49% sont classés en D2 (51% des ETP)

ABSENTÉISME

tous contrats

Motif	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%	2020	%	2021	%
AT	32	16%	40	14%	27	10%	47	15%	26	8%	32	10%
ATJ	1	1%	3	1%		0%	2	1%	1	0%	1	0%
MAL	145	74%	222	78%	232	83%	259	81%	291	99%	255	81%
MAT	15	8%	19	7%	19	7%	7	2%	16	5%	19	6%
MPR	4	2%		0%	1	0%	3	1%	1	0%	8	3%
PAT		0%		0%		0%		0%		0%		0%
PATHO		0%		0%		0%		0%		0%		0%
Total	197		284		279		318		335		315	

évolution : -6%

AT : Accident du travail
 ATJ : Accident du trajet
 MAL : Arrêt maladie
 MPR : Maladie professionnelle
 MAT : Arrêt maternité
 PAT : Arrêt paternité
 PATHO : arrêt pathologique

Evolution de la durée des arrêts

durée moyenne d'un arrêt

	2017	2018	2019	2020	2021	
MAL	28	26	24	28	26	↓
MPR		313	43	63	205	↑
AT	42	34	31	66	37	↓
ATJ	123		5	382	11	↓

Taux arrêts courte durée (<7j)

	2017	2018	2019	2020	2021
MAL	39%	47%	49%	38%	42%
MPR					0%
AT	15%	19%	23%	8%	25%
ATJ	33%		100%		0%

Motif	2016	2017	2018	2019	2020	2021	%
AT	817	1405	1381	1367	1698	2180	15%
ATJ	27	312	57	9	352	24	0%
MAL	4816	5874	6886	6524	9943	9028	60%
MAT	1209	2595	2325	939	1490	2058	14%
MPR	284		292	462	795	1664	11%
PAT							0%
PATHO							0%
Total	7153	10186	10941	9301	14278	14954	

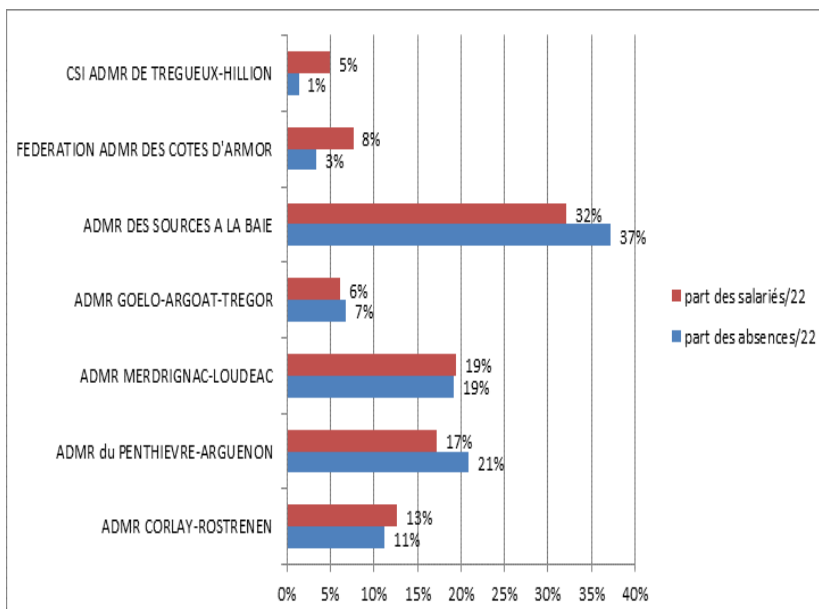
évolution : 54% 5%

Si le nombre d'arrêts est en baisse, le nombre de jours d'arrêts est en augmentation : + 5%

La durée moyenne des arrêts est en baisse

Arrêt Maladie

2021	Arrêt Maladie MAL	Fédération	Région	Global
	Nombre moyen de jours d'arrêt par salarié ayant travaillé sur l'année	20,80	23,10	25,90
	Nombre moyen de jours d'arrêt par salarié arrêté au moins une fois	51,30	53,10	56,60
	Ratio nombre salariés arrêtés au moins un fois / nombre salariés	40,65%	43,49%	45,84%



Lorsque l'on compare la part des absences par association avec la part de l'effectif par association, 2 associations sont sur-représentées. Ces associations ont les taux d'absentéisme les plus importants : Penthièvre Arguenon et des Sources à la Baie

Les accidents du travail

2021		Accident travail AT		
		Fédération	Région	Global
Nombre moyen de jours d'arrêt par salarié ayant travaillé sur l'année		5,00	4,00	5,30
Nombre moyen de jours d'arrêt par salarié arrêté au moins une fois		62,30	52,80	68,40
Ratio nombre salariés arrêtés au moins un fois / nombre salariés		8,08%	7,64%	7,69%
Indice de Fréquence	(nbre d'AT pour 1 000 salariés)	73,90	80,20	76,30
Taux de Fréquence	(nbre d'AT par 1 000 000 d'heures travaillées)	82,60	93,00	89,70
Taux de Gravité	(nbre jours AT pour 1 000 heures travaillées)	4,80	3,60	4,60

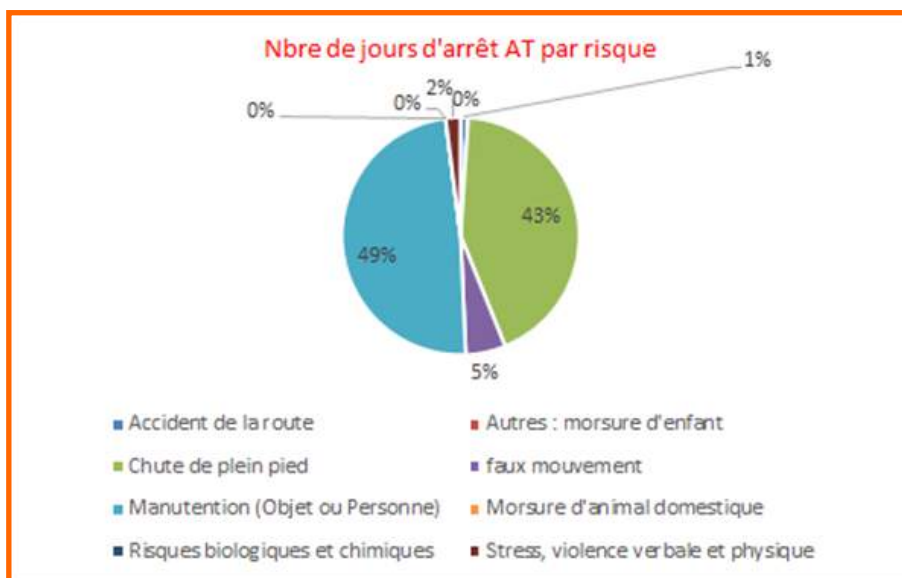
2020		Accident travail AT		
		Fédération	Région	Global
Nombre moyen de jours d'arrêt par salarié ayant travaillé sur l'année		5,70	5,20	6,30
Nombre moyen de jours d'arrêt par salarié arrêté au moins une fois		66,90	63,90	77,90
Ratio nombre salariés arrêtés au moins un fois / nombre salariés		8,59%	8,06%	8,09%
Indice de Fréquence	(nbre d'AT pour 1 000 salariés)	82,50	81,40	80,90
Taux de Fréquence	(nbre d'AT par 1 000 000 d'heures travaillées)	67,80	65,00	72,20
Taux de Gravité	(nbre jours AT pour 1 000 heures travaillées)	3,70	3,30	4,20

2019		Accident travail AT		
		Fédération	Région	Global
Nombre moyen de jours d'arrêt par salarié ayant travaillé sur l'année		3,40	4,00	4,50
Nombre moyen de jours d'arrêt par salarié arrêté au moins une fois		38,00	51,90	62,00
Ratio nombre salariés arrêtés au moins un fois / nombre salariés		8,89%	7,72%	7,29%
Indice de Fréquence	(nbre d'AT pour 1 000 salariés)	116,00	87,30	76,70
Taux de Fréquence	(nbre d'AT par 1 000 000 d'heures travaillées)	130,50	100,50	92,00
Taux de Gravité	(nbre jours AT pour 1 000 heures travaillées)	2,70	3,50	3,90

Sur la période du 01/01/2021 au 31/12/2021, nous avons eu 67 accidents du travail (43 accidents du travail en 2020):

22 accidents du travail bénins
 43 accidents du travail non bénins
 2 rechutes d'accident de 2020

Sur les 43 accidents du travail non bénins, 32 accidents du travail ont donné lieu à un arrêt de



Les accidents liés à la manutention et aux chutes représentent 92% des AT

Les personnels d'intervention sont majoritairement concernés par les AT

Nombre de contrats signés en 2021 (hors CDD R)



	2017		2018		2019		2020		2021	
cdi	43	52%	42	49%	67	74%	35	49%	100	70%
cdd	40	48%	44	51%	24	26%	36	51%	42	30%
autres	0	0%		0%	0	0%	0	0%		0%
salariés de plus de 45 ans	22	27%	23	27%	25	27%	25	35%	48	34%
total	83		86		91		71		142	



	2019			2020			2021			évolution 21/20
	nbre	aid e à domicile	%	nbre	aid e à domicile	%	nbre	aid e à domicile	%	
CDDR	183	134	73%	264	214	81%	141	105	74%	-47%
cdd	24	13	54%	36	21	58%	41	11	27%	14%
CDI	67	42	63%	35	24	69%	100	68	68%	186%
total	274	189	69%	335	259	77%	282	184	65%	-16%

Forte augmentation des contrats signés en CDI. 68% concernent des personnels d'intervention
Baisse des CDDR liés au taux d'absentéisme : -47% contre + 44% en 2020

Motifs de départ



	2017		2018		2019		2020		2021		évolution 21/20
démission	19	49%	25	54%	30	54%	20	49%	48	51%	140%
rupture conventionnelle	2	5%	4	9%	4	7%	1	2%	2	2%	100%
rupture période essai	4	10%	4	9%	10	18%	6	15%	19	20%	217%
licenciement pour motif disciplinaire	0	0%	4	9%	1	2%	6	15%	7	7%	17%
licenciement pour inaptitude	5	13%	2	4%	5	9%	3	7%	8	8%	167%
licenciement pour motif économique	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	
départ à la retraite	6	15%	7	15%	5	9%	5	12%	11	12%	120%
mise à la retraite	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	
autres motifs	3	8%	0	0%	1	2%	0	0%	0	0%	
total	39		46		56		41		95		132%

Forte augmentation des départs : +132%

Forte augmentation des démissions et des ruptures de périodes d'essai, des licenciements pour inaptitude

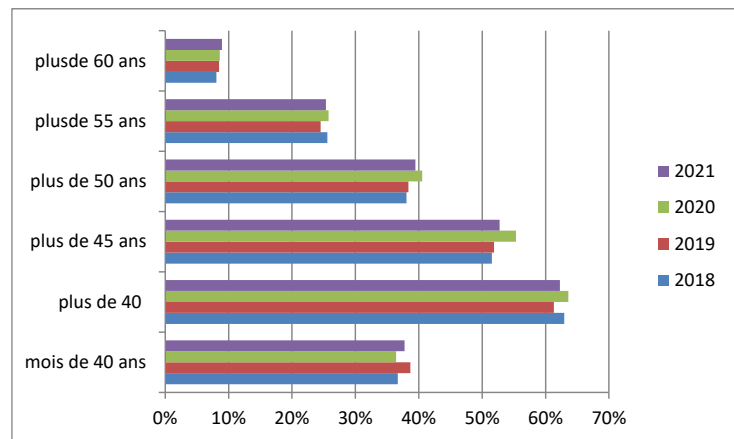
La moyenne d'âge des salariés en CDI est élevée. Les salariés de + de 45 ans représentent 53% de l'effectif CDI contre 55% en 2020. Cette proportion est encore plus importante dans le personnel d'intervention : 54%. Or les départs à la retraite auront lieu principalement dans cette catégorie dans les années à venir, dans un contexte de recrutement déjà très difficile.

PYRAMIDE DES ÂGES

Salariés en CDI

Tranches		2018	2019	2020	2021
de	à				
0	17	0%	0%	0%	0%
18	24	3%	6%	4%	6%
25	29	11%	11%	10%	10%
30	34	11%	9%	10%	10%
35	39	11%	12%	12%	12%
40	44	11%	9%	8%	10%
45	49	13%	14%	15%	13%
50	54	12%	14%	15%	14%
55	59	18%	16%	17%	16%
60	64	8%	8%	8%	9%
65	69		1%	0%	0%

CDI	2018	2019	2020	2021
mois de 40 ans	37%	39%	36%	38%
plus de 40	63%	61%	64%	62%
plus de 45 ans	52%	52%	55%	53%
plus de 50 ans	38%	38%	41%	39%
plus de 55 ans	26%	25%	26%	25%
plus de 60 ans	8%	8%	9%	9%



Pyramide salariés présents au 31/12/21 (CDI/CDD, CDDR non comptabilisés) sur les contrats prestataires

TOUT LE PERSONNEL

2021

Part des 45 ans et + :		51,8%	
Part des 55 ans et + :		22,4%	
Simulation départs retraite CDI (62ans)			
	2022	2023	2024
Nb. salariés	7	7	13

Part des 45 ans et + : 55,7%
Part des 55 ans et + : 22,8%

Simulation départs retraite CDI (62ans)			
	2021	2022	2023
Nb. salariés	5	7	9

PERSONNEL INTERVEN-

Part des 45 ans et + :		54,1%	
Part des 55 ans et + :		22,3%	
Simulation départs retraite CDI (62ans)			
	2022	2023	2024
Nb. salariés	5	7	12

Part des 45 ans et + : 57,4%
Part des 55 ans et + : 24,0%

Simulation départs retraite CDI (62ans)			
	2021	2022	2023
Nb. salariés	3	6	8

PERSONNEL NON INTERVE-

Part des 45 ans et + :		39,5%	
Part des 55 ans et + :		23,3%	
Simulation départs retraite CDI (62ans)			
	2022	2023	2024
Nb. salariés	2	0	1

Part des 45 ans et + : 47,6%
Part des 55 ans et + : 16,7%

Simulation départs retraite CDI (62ans)			
	2021	2022	2023
Nb. salariés	2	1	1

2020

LA FORMATION

	2019	2020	2021	Taux évolution
nombre de formations	36	30	35	17%
nombre de personnes en cumul	173	145	219	51%
nombre de personnes différentes formées	125	106	124	17%
nombre de jours de formation	326	303	386	27%

Type de poste	Nombre de personnes inscrites	Nombre de personnes physiques	Nombre de jours moyen de formation par personne
Aide à domicile	95	63	2,34
Administratif	75	24	1,16
AMP	10	4	1,71
Aide-soignant-e	13	9	1,96
TISF	23	21	0,96
IDE	3	3	8,67
Total général	219	124	2,80

Intitulé de formation	Personnel d'intervention					Administratif Encadrement	Total général
	AD	AMP	AS	TISF	IDE		
NGAP						3	3
Sensibilisation aux violences conjugales et à la parentalité (2 groupes)				21		1	22
Conduites addictives	7		1			2	10
APS (acteur prévention secours) ASD (2 groupes)	12	2	2			1	17
Intervenir à domicile	11						11
Mieux communiquer dans son environnement professionnel						7	7
Approche de la nutrition de la personne âgée	8	1	1				10
Humanitude	7		2				9
Accompagnement fin de vie	7		3				10
Approche de la maladie d'Alzheimer	10						10
Gestes et postures	8		2				10
EPRD niveau 1						1	1
Gérer l'agressivité	5						5
Formateur PRAP2S						1	1
Infirmier coordonnateur					2		2
Cofimobile (extincteurs)		2				16	18
Chargés d'évacuation incendie		2				9	11
Tutorat	8						8
Perfectionnement tutorat	4						4
Tutorat (cadre CED)	2						2
Les perfusions : les différentes voies d'abord					1		1
Repérer la souffrance - prévention du suicide						1	1
Préparer et négocier un CPOM						2	2
Analyse de la pratique ASLL				2			2
Initiation au massage, auto massage, recentrage		1					1
Initiation à l'hypnose Ericksonnienne		1					1
Développer sa capacité de bien-être en situation de crise		1					1
Méthode Montessori adaptée aux personnes âgées atteintes de troubles cognitifs			2			3	5
Formation Clyd						2	2
Formation Philia						8	8
Module NSI Bienvenue Fédération						2	2
Groupe d'analyse de pratiques	6						6
Main courante						12	12
Canopée migration						3	3
Intéressement, CET, épargne salariale						1	1
Total général	95	10	13	23	3	75	219
			144				
			66%				

- Nombre de réunions : 14 dont 7 réunions extraordinaires
- Nombre de réunions suite à un accident : 0
- Nombre de cas de mise en œuvre de la procédure en cas de danger grave et imminent : 0
- Nombre de cas de recours à un expert : 0
- Nombre de consultations du CSE avant une décision d'aménagement important : 0

Le dialogue social s'exerce sous l'égide de la Fédération ADMR 22 dans le cadre d'une Unité Economique et Sociale créée et reconnue par le tribunal d'instance en 1984. Les réunions et travaux avec les instances sur 2021 ont porté sur :

- Poursuite de la gestion de la crise sanitaire : mise à jour et rédaction des notes d'information
- Analyse des questionnaires qualité de vie au travail / qualité des interventions clients SAAD. Des plans d'actions ont été définis et diffusés
- Prolongation de l'activité partielle dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire
- Mise en place d'une avance pour les frais de carburant
- Déploiement d'une flotte de véhicules de service pour les AD (90 véhicules)
- Mise en place de l'avenant 43 : définition des critères
- Révision du DUERP (document unique sur les risques professionnels) : constitution d'un groupe de travail pour le réviser (poursuite du travail en 2022)
- Transfert de la gestion des chèques cadeaux au CSE : 30 euros par salarié financés par les associations / 10 euros supplémentaires financés par le CSE (sur le différentiel des km courses)
- Mise à jour et présentation des procédures : entretiens professionnels / gestion des astreintes

Négociation syndicale :

- Avenant à l'accord (4) sur les congés
- Négociation d'un accord Egalité femmes/hommes (7) : application au 01/01/2022

Noël du CSE rencontre des élus du personnel avec les salariés



Développement des actions

Le développement des actions et le positionnement sur les appels à projet a fait l'objet d'une mobilisation importante de l'encadrement de la fédération.

année	financeurs	actions
2021	Conseil départemental CNSA	Analyse de la pratique aides à domicile
2021	Conseil départemental CNSA	Attractivité des métiers : mise en place du tutorat
2021	Conseil départemental CNSA	Optimisation des outils informatiques : mise en place d'un accès client(report 2022)
2021	Conseil départemental CNSA	Projet autour de la communication
2021	Conseil départemental CNSA	Audit et organisation au pôle ressources
2021	CAF	Aide à l'équipement informatique
2021	conférence des financeurs	Halte répit : poursuite de l'action
2021	conférence des financeurs	Vir'Âge numérique
2021	conférence des financeurs	Mobilisation contre l'isol'AGE
2021	conférence des financeurs	Formation aidants
2021	conférence des financeurs	Ateliers nutrition pour les aidants
2021	Union Nationale ADMR	Accompagnement restructuration
2021	conférence des financeurs	Vis l'âge Merdrignac : poursuite de l'action
2021	Crédit agricole	Dons d'ordinateurs portables
2021	Crédit Agricole	Halte répit
2021	ARS	1000 premiers jours de l'enfant
2021	ARS Handi-cap 22	Plateforme de Répit Handicap

Relai des campagnes de communication de l'Union nationale sur le site Internet de la fédération et Twitter :

Communication Information



Communication Information

Concours du pull moche 2021 de Noël

Stéphanie remporte cette première édition avec son super sapin lumineux



Ca tourne ! Dans le cadre d'un projet piloté par Saint-Brieuc Armor Agglomération, l'association le cercle est venu interviewer Manuela CHARLES (directrice de la Fédération) et Brendana (stagiaire) dans le cadre d'une vidéo sur l'attractivité des métiers. L'occasion de mettre les belles valeurs et le sens de notre travail en avant !

Déco de Noël



Communication Information

Dans le cadre de son plan de développement l'ADMR 22 a renforcé sa communication en 2021 envers :

ACTUALITÉS

À PLERIN
VIDÉO VALORISATION DES MÉTIERS DE L'AIDE À LA PERSONNE
 L'association Le Cascaud convie l'ADMR 22 pour son projet de valorisation des métiers de l'aide à la personne. L'objectif : casser les idées reçues sur ce secteur et mettre en avant les valeurs qu'il porte à travers une vidéo moderne, orientée vers les jeunes et pleins d'humour. Pour ce faire, la directrice de l'ADMR 22 Manuela CHARLES et une stagiaire au SSAD de Plerin : Brendana ont été interviewées et ont pu témoigner de l'intérêt qu'elles portent à leur métier et au secteur de l'aide à domicile. Brendana a également été suivie par les équipes du Cercle pendant une journée afin d'illustrer le quotidien d'une aide à domicile. Résultat de cette vidéo à venir...

À TREGUEUX
VACCINATION COVID-19 AU CENTRE DE SANTÉ INFIRMIER DE L'ADMR
 Le 5 janvier 2022 a eu lieu une journée de vaccination au CSI de Trégueux. Ainsi 21 doses ont pu être administrées aux personnes ayant pris RDV.

Le 5 janvier 2022 a eu lieu une journée de vaccination au CSI de Trégueux. Ainsi 21 doses ont pu être administrées aux personnes ayant pris RDV.

Pour rappel : toute personne travaillant dans le médico-social devra présenter un schéma vaccinal complet (dose de rappel comprise) au 30/01/2022.
 Pour trouver un lieu de vaccination RDV sur le site du gouvernement : <https://www.santite.fr/fr/centres-vaccination-covid/departement-22-cotes-darmor.html>

DÉPARTEMENT
JOURNAL CLIENTS
 Un "journal" à destination des clients de l'ADMR 22 a été envoyé à la fin du mois de décembre 2021.
 « facile la vie » (nom du journal) sera diffusé de façon trimestrielle pour tenir informés les personnes que l'on accompagne des différentes actualités et nouveautés de l'ADMR.



Les salariés et les bénévoles : Lors de la première phase de la crise sanitaire en 2020, nous avons communiqué par le biais d'une lettre adressée régulièrement aux salarié-es, bénévoles. Nous avons fait le bilan de cette communication qui avait été très appréciée et l'avons donc poursuivi avec la mise en place d'un journal interne qui sera communiqué, par mail, tous les trimestres. Le premier numéro est paru en janvier 2022. Depuis 2021, le lien, magazine de l'union nationale ADMR est également envoyé aux salariés et bénévoles des conseils d'administration des associations.

Les personnes accompagnées : envoi d'une lettre d'information à chaque nouvelle saison

LE LIEN LE MAGAZINE DE L'ADMR

COUR DE SÉLECTEURS
Bénévole à l'ADMR : une vie tournée vers l'humain

LA QUESTION DE SEMAINE : Quels sont les enjeux de la loi n° 2021-1103 ? P. 10
 EN CÔTE DE VIVANCE : Médiation gratuite pour les familles P. 22
 RÉUSSITE ÉMOTIONNELLE : De l'importance de l'acte d'admission P. 28

RENDEZ-VOUS SUR ADM22.ORG

facile la vie!
 La lettre de l'ADMR 22 • www.admr22.org • Mars 2021

EN DIRECT
Bonne et heureuse année 2022!
 Toutes les équipes de l'ADMR des Côtes d'Armor, salariés et bénévoles, vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année!
 1 nouvelle année,
 10 nouvelles challenges,
 100 nouvelles initiatives,
 1000 vœux de bonheur.

LE POINT SUR
L'avenant 43
 L'avenant 43 relatif aux rémunérations dans la Branche de l'aide à domicile est entré en vigueur le 1er octobre 2021.
 Qui est concerné : les employeurs et salariés exerçant dans une structure domiciliaire relevant de la convention collective de l'aide à domicile, donc pour certains de l'ADMR.
 Cet avenant vise à rendre plus attractifs les métiers de l'aide et l'accompagnement, des soins et des services à domicile, un secteur des services d'une grande valeur humaine qui souffre d'une pénurie de main d'œuvre bien précieuse.
 Cette réforme permet la plus forte revalorisation des emplois et une rémunération dans la branche de l'aide à domicile depuis 2007.
 À la date, une hausse, en moyenne, de 15% des salaires bruts.
 De plus, une nouvelle classification des emplois a également été appliquée pour favoriser les évolutions de carrière.

FOCUS
Attribution de véhicules de service
 Avec le soutien du Département, l'ADMR des Côtes d'Armor a pu équiper 50 salariés de véhicules de service à partir d'octobre 2021. De quel service nos précieux aires à domicile ?

Les réseaux sociaux : création et animation d'un compte facebook

pour tous, toute la vie, partout

ENFANCE ET PARENTALITÉ | ACCOMPAGNEMENT HANDICAP | SERVICES ET SOINS SÉNIORS | ENTRETIEN DE LA MAISON

ADMR des Côtes d'Armor
 @ADM22 - Organisation à but non lucratif

Gestion comptable et humaine

- Suite à l'intervention de la **SAGES**, en 2019 société d'expertise comptable de l'ADMR, nous avons, en 2020, optimisé les paramétrages de l'outil comptable et revu les procédures de répartition des refacturations et des cotisations entre les associations et la Fédération. Nous avons sollicité à nouveau le cabinet en 2021 pour poursuivre le travail d'organisation du service. Le travail sera finalisé en 2022.

- Application de l'**avenant 43** : Cet avenant vise à rendre plus attractifs les métiers de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile. Cette réforme permet la plus forte revalorisation des emplois et des rémunérations dans la branche de l'aide à domicile depuis 2002. A la clé, une hausse, en moyenne, de 15% des salaires bruts. Une nouvelle classification des emplois a également été appliquée pour favoriser les évolutions de carrières.

La mise en place de l'avenant 43 a fortement mobilisé les équipes du pôle ressource.

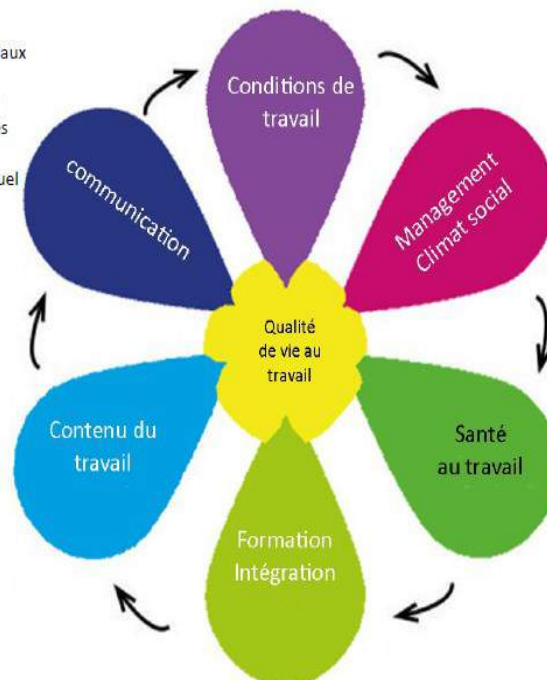
- Une étude sur la **qualité de vie au travail** a été initiée fin 2020 auprès des salariés des SAAD et TISF. Le plan



- Etude de la mise en place de tournées
- Allongement du délai de prévenance clients
- Etude des temps de déplacements
- Révision des temps d'intervention
- Améliorer les équipements à domicile en associant les salariés et en les informant
- Prise en compte et analyse de tous les faits de violence
- Flotte de véhicules (90)



- Communiquer sur les réseaux sociaux
- Mettre en place un journal interne
- Créer un espace numérique pour les clients
- Mettre en place un baromètre annuel de climat social



- Négociation d'un accord sur l'égalité professionnelle
- des réunions régulières
- reconnaître le travail par la rémunération : avenant 43

- Redéfinir et diffuser les fiches de poste
- Des meilleures informations sur les missions et les clients

- Poursuite des groupes d'analyse de la pratique
- Des Formations adaptées
- Communiquer sur pro-consulte
- Révision du DUERP

- Des journées d'intégration pour les nouveaux salariés
- Accentuer le tutorat, former les tuteurs et reconnaître le rôle financièrement

Préparer les enjeux du secteur

- ➔ Services autonomie/centre de ressources : étude et mise en œuvre
- ➔ Nouvelles modalités d'évaluation des services
- ➔ Plateforme des métiers du grand âge dans le 22
- ➔ Expérimentation d'équipes solidaires

Engagement bénévole

- ➔ Poursuivre la stratégie départementale de mobilisation de nouveaux bénévoles, relance des commissions fédérales

Développement et diversification des actions

- ➔ Poursuite de la diversification des actions
- ➔ Positionnement sur des appels à projet

Gestion des ressources Humaines

- ➔ Mise en œuvre des entretiens professionnels dans le cadre de l'application de l'avenant 43
- ➔ Plan d'actions qualité de vie au travail : création d'un baromètre de climat social/ DUERP
- ➔ Mission externe pour faire le point sur l'impact de la réorganisation du réseau depuis 4 ans dans le contexte de crise sanitaire

Gestion comptable

- ➔ Mettre en œuvre les préconisations du cabinet la SAGES dans le cadre de son audit

Actif Bilan	Brut	Dépréciation	31/12/2021	31/12/2020	%V° 21/20	V° 21/20	Commentaires
Frais d'établissement	12 750	-7 701	5 049	7 574	-33,3%	-2 525	Frais d'évaluation externe du SAAD - amortissement sur 5 ans
Autres immos incorporelles	7 749	-5 040	2 709	3 959	-	-	
Avances et acptes / imm. inc. et Av et acptes	0	0	0	0	-	-	
Ss tot Immos Incorporelles	20 498,54	-12 741	7 758	11 533	-32,7%	-3 775	
Terrains/agencement	13 470	-3 111	10 359	10 359	-	-	Acquisitions en 2021 : 58 téléphones, renouvellement du matériel de travail des AD et TISF, 14 ordinateurs portables pour les TISF, 7 ordinateurs portables pour le personnel administratif
Constructions	1 001 812	-616 219	385 593	435 761	-11,5%	-50 168	
Instal. techn., mat. et out.	5 718	-5 158	560	0	-	560	
Autres immos corporelles	160 442	-123 215	37 228	22 703	+64,0%	14 524	
Immobilisations en cours et Av et acptes	0	0	0	0	-	0	
Ss tot Immos Corporelles	1 181 443	-747 703	433 740	468 823	-7,5%	-35 084	
Participations et Créances rattachées particip.			0	0	-	-	
Autres titres immobilisés	16 170		16 170	15 990	+1,1%	180	
Prêts			0	0	-	-	
Autres immos financières	1 898		1 898	1 898	-	-	
Ss tot Immos Financières	18 068	0	18 068	17 888	+1,0%	180	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	1 220 009	-760 444	459 565	498 244	-7,8%	-38 679	Hausse du patrimoine net, liée aux investissements de l'année
Comptes de liaison	0	0	0	0			
TOTAL COMPTES DE LIAISON (II)	0	0	0	0			
Matières premières, approv.	0	0	0	0			
Autres approvisionnements	0	0	0	0			
En cours prod. Biens et services	0	0	0	0			
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0			
Marchandises	0	0	0	0			
Ss tot Stocks	0	0	0	0		-	
Avances et acomptes sur cmdes	0	0	0	0			
Créances redevables et comptes rattachés	287 059		287 059	115 293	+149,0%	171 766	Ce compte comprend les créances du conseil départemental, en augmentation au 31/12 suite à la vacance de poste de l'assistante facturation.
Autres créances	402 202		402 202	358 813	+12,1%	43 389	
<i>Dont : associations locales ADMR</i>	238 430		238 430	235 813			
<i>Débiteurs divers</i>	87 960		87 960	48 492			
<i>Produits à recevoir</i>	75 813		75 813	73 542			
<i>Avoirs non reçus</i>			0	966			
Valeurs mobilières de placement	1 724	-19	1 705	1 716	-0,6%	-11	
Disponibilités	1 097 887		1 097 887	1 009 013	+8,8%	88 874	
Charges constatées d'avance	7 147		7 147	43 073	-83,4%	-35 926	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	1 796 019	-19	1 796 000	1 527 908	+17,5%	268 093	
Charges à répartir	0		0	0			
Primes de remboursement oblig.	0		0	0			
Ecart conversion actif	0		0	0			
TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III)	3 016 028	-760 463	2 255 566	2 026 152	+11,3%	229 414	

Passif Bilan	31/12/2021	31/12/2020	%V° 21/20	V° 21/20	Commentaires
Fonds associatifs sans droit de reprise	0	0			
Fonds associatifs avec droit de reprise	0	0			
Dons et legs	0	0			
Subventions d'investissement	0	0			
Ss tot Fonds Associatifs	0	0			
Excédent affecté investissement	0	0			
Réserves de compensation	418 165	384 647			
<i>dont hors CPOM-CD</i>	612 970	579 452	+5,8%	33 518	
<i>dont CPOM-CD</i>	-194 805	-194 805		-0	
Excédent affecté couverture BFR	0	0			
Autres réserves	0	0			
Ss tot Réserves	418 165	384 647	+8,7%	33 518	
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-1 277	-1 277			Rejet de dépenses 2017 SAAD
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs					Résultats sous contrôle de tiers financeurs en attente d'affectation
Résultat sous contrôle des tiers financeurs	112 416	150 134		-37 718	
Dépenses non opposables aux tiers financeurs					
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	-13 367	-4 201		-9 167	
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	8 520				
Ss tot RAN et résultat	106 292	144 657	-26,5%	-38 365	
Couverture du besoin en fonds de roulement	0	0			
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0			
Réserves des plus-values nettes d'actif	0	0			
Droit des propriétaires (immobilisations grevées de droits)	0	0			
Autres provisions	0	0			
Ss prov Réglementées	0	0			
TOTAL FONDS PROPRES (I)	524 457	529 304	-0,9%	-4 847	
Comptes de liaison	0	0			
TOTAL COMPTES DE LIAISON (II)	0	0			
Provisions pour risques	20 469	26 239	-22,0%	-5 770	Diminution liée à l'ajustement à la baisse de la provision pour indemnités de fin de carrière.
Provisions pour charges	0	0			
Fonds dédiés sur subv fonct	0	0			
Fonds dédiés sur autres ress	0	0			
TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES (III)	20 469	26 239	-22,0%	-5 770	
Emp. & dettes / Ets Crédit (6)	372 328	432 157	-13,8%	-59 829	Remboursement de l'emprunt pour le bâtiment de Plérin
Emp. & dettes fin. divers	2 348	2 485	-5,5%	-136	
Avances et acomptes reçus / cmde					
Redevables créditeurs					
Dettes fournisseurs	65 266	77 948	-16,3%	-12 682	
Dettes fiscales et sociales	412 155	381 336	+8,1%	30 819	
Dettes sur immobilisations	0	0			
Autres dettes	858 267	572 371	+49,9%	285 897	L'augmentation du montant des dettes est liée à la comptabilisation en fin d'exercice des financements maintenus (CPOM) et à la rénovation des relations financières FD-associations.
<i>dont associations locales</i>	848 073	560 867	+51,2%	287 207	
<i>dont créiteurs divers</i>	5 999	7 276	-17,6%	-1 277	
<i>dont charges à payer</i>	4 195	4 228	-0,8%	-33	
Produits constatés d'avance	275	4 312			
TOTAL DETTES (IV)	1 710 639	1 470 608	+16,3%	240 031	
Ecart conv. passif (V)	0	0			
TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	2 255 566	2 026 152	+11,3%	229 414	
Renvois :					
(6) Dont concours bancaires	0	0			

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	546 092	508 650
Ventes de biens et services	49 557	50 981
- Ventes de biens	0	0
<i>dont ventes de dons en nature</i>	0	0
- Ventes de prestations de service	49 557	50 981
<i>dont parrainage</i>	0	0
Produits de tiers financeurs	37 153	52 172
- Concours publics et subventions d'exploitation	37 153	52 172
<i>dont contributions financières des autorités de tarifications</i>	11 215	14 272
- Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0
- Ressources liées à la générosité du public	0	0
<i>Dons manuels</i>	0	0
<i>Mécénats</i>	0	0
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	0	0
- Contributions financières	0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	340 957	289 994
Utilisations des fonds dédiés	0	0
Autres produits	315	167
<i>Produits d'exploitation (I)</i>	974 074	901 964
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock	0	0
Autres achats et charges externes	477 123	448 866
Aide financières	13 367	7 294
Impôts, taxes et versements assimilés	22 196	17 483
Salaires et traitements	285 647	259 930
Charges sociales	110 900	97 813
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	59 350	55 520
Dotations aux provisions	5 790	2 525
Reports en fonds dédiés	0	0
Autres charges	1 333	1 084
<i>Charges d'exploitation (II)</i>	975 705	890 514
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 632	11 450

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	291	680
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Produits financiers (III)	291	680
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions	11	6
Intérêts et charges assimilés	13 063	14 984
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières.	0	0
Charges financières (IV)	13 074	14 990
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-12 783	-14 310
RÉSULTAT COURANT (I-II+III-IV)	-14 415	-2 859
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital	1 070	0
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
Produits exceptionnels (V)	1 070	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	22	1 341
Sur opérations en capital	0	0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions :	0	0
Charges exceptionnelles (VI)	22	1 341
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 048	-1 341
Participation des salariés (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0
Total des produits (I+III+V)	975 435	902 645
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	988 802	906 845
EXCEDENT ou DEFICIT	-13 367	-4 201

COMPTE DE RESULTAT RÉSUMÉ	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation	974 074	901 964
Charges d'exploitation	-975 705	-890 514
Résultat d'exploitation (I)	-1 632	11 450
Produits financiers	291	680
Charges financières	-13 074	-14 990
Résultat financier (II)	-12 783	-14 310
Produits exceptionnels	1 070	0
Charges exceptionnelles	-22	-1 341
Résultat exceptionnel (III)	1 048	-1 341
Participation des salariés	0	0
Impôts	0	0
EXCEDENT ou DEFICIT (I + II + III)	-13 367	-4 201

		BUDGET 2022		
comptes	CHARGES	2022 BP TOTAL	BP 2022 - FD - cotisation	BP 2022 - Asso - refacturat ^o
60 - Total des achats		168 381	21 583	146 798
61 - Total des services extérieurs		394 446	55 892	338 554
62 - Total des autres services extérieurs		127 610	93 810	33 800
63 - Total des impôts et taxes		47 597	23 788	23 808
64 - Total des charges de personnel		767 953	367 767	400 186
65 - Total des autres charges de gestion courante		1 726	1 500	226
66 - Total des charges financières		11 220	11 220	0
67 - Total des charges exceptionnelles		0	0	0
68 - Total des dotations aux amortissements		71 197	71 197	0
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		1 590 130	646 758	943 372
comptes	PRODUITS	2021 BP TOTAL	BP 2021 - FD - cotisation	BP 2021 - Asso - refacturat ^o
70 - Total des prestations de service		48 082	48 082	0
70 - Total des recettes en atténuation des dépenses		943 372	0	943 372
73 - Produits de Tarification		0	0	0
74 - Total des subventions		13 821	13 821	0
75 - Total des autres produits de gestion courante		584 855	584 855	0
76 - Total des produits financiers		0	0	0
77 - Total des produits exceptionnels		0	0	0
78 - Total reprises provisions		0	0	0
79 - Total des transferts de charge		0	0	0
TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS		1 590 130	646 758	943 372

AD	Aide à domicile	DGSC	Direction Générale de la Cohésion Sociale
ADJ	Accueil de Jour	EA	Entretien d'Activité
AE	Action Educative	EP	Entretien professionnel
APA	allocation personnalisée d'autonomie	ESA	équipe spécialisée Alzheimer
ARS	Agence régionale de santé	ETP	Equivalent temps plein
ASG	assistant de soins en gérontologie	FD	Fédération
ASLL	Accompagnement social lié au logement	GIR	Groupes Iso-Ressources
AT	Accident travail	GMP	Gir Moyen Pondéré
ATJ	Arrêt travail lié au trajet	MAIA	Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie
CA	Conseil administration	HAD	Hospitalisation à domicile
CAF	Caisse d'allocations familiales	MAL	Arrêt Maladie
CARSAT	Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail	MAT	Arrêt Maternité
CCAS	Centre communal d'action sociale	MDD	Maison du département
CD	Conseil départemental	MDPH	Maison Départementale du Handicap
CDD	Contrat à Durée Déterminée	MRP	Maladie professionnelle
CDDR	Contrat à Durée Déterminée renouvelé	MSA	Mutualité sociale agricole
CDI	Contrat à Durée Indéterminée	PAT	Arrêt paternité
CESF	Conseiller-e en économie sociale et familiale	PATHO	Arrêt pour cause pathologique
CIAS	Centre intercommunal d'Action Sociale	PCH	Prestation de compensation du handicap
CLIC	Centre Local d'Information et de Coordination	PH	Personne handicapée
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie	PMI	Protection maternelle infantile
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie	RGPD	règlement général sur la protection des données
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens	RPE	Rencontre Parents-Enfants
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie	RHH	Ressources humaines
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie	RMA	Ressources mutuelles assistance
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens	SAAD	Service d'aide et d'accompagnement à domicile
CSE	Comité social et économique	SPEC	Sans prise en charge
CSI	Centre de santé infirmiers	SSIAD	Service de Soins Infirmiers à Domicile
CTA-PAERPA	Coordination Territoriale d'Appui au Parcours Santé des Aînés	TISF	Technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale
DAA	Domicile Action Armor	UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques	UDES	union des employeurs de l'économie sociale et solidaire
DAT	Domicile Action Trégor	URAF	Union régionale des Associations Familiales
		VEFA	vente en l'état futur d'achèvement

2021

Chiffres clés du réseau ADMR 22

1
fédération
départementale

6
associations
locales

105
bénévoles



4490 clients

262 salariés

1888
personnes
âgées

759
familles
et jeunes actifs

189
personnes
en situation
de handicap



414
personnes
malades Alzheimer
et leurs aidants

1202
personnes
soignées

38
particuliers employeurs
(service mandataire)

26
aides-soignants

4 infirmières
coordinatrices

22 TISF

32 personnels administratifs
et agents d'entretien

8 infirmières soignantes

1 psychologue

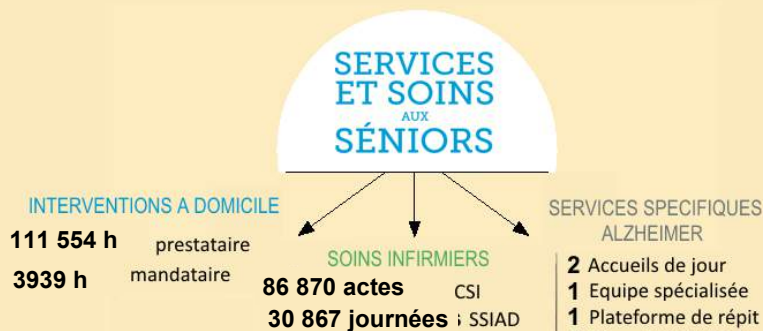
2 ergothérapeutes

156 aides à domicile

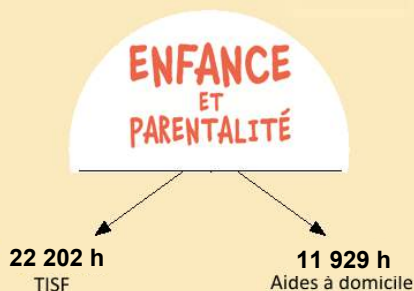
6 aides
médico-psychologiques

5 Autres professionnels

179 878 heures d'intervention



- 5 Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
- 1 Service TISF départemental
- 3 Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) - 93 places
- 2 Centres de Santé Infirmiers (CSI)
- 2 Accueils de jour - 20 places
- 1 Equipe Spécialisée Alzheimer
- 1 Plateforme de répit
- 1 Dispositif CLUEDO
- 1 Ludothèque
- 1 Service d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)



pour tous, toute la vie, partout



NOTES



NOTES

FÉDÉRATION ADMR des CÔTES D'ARMOR

Pour nous contacter



2 rue Claude Bernard
22190 PLERIN



02 96 61 42 36



02 96 61 42 75

Pour nous connaître sur le
WEB



contact@admr22.org

www.admr22.org

Pour nous suivre
sur les réseaux sociaux



[@admr_22](https://twitter.com/admr_22)



[@ADMRdu22](https://www.facebook.com/ADMRdu22)

